

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST ESG LIQUIDITES

Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **Aplitec**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest ESG Liquidités (« le Fonds »).

Forme juridique

Fonds commun de placement de droit français.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques							
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
C/D	FR0000008997	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels et aux OPC.	1 part	1 part
A	FR001400KPY6	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinées aux investisseurs en UC	Néant	Néant
I	FR001400KPZ3	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels et aux OPC.	Néant	Néant

Classification

Fonds Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) à caractère standard.

Objectif de gestion

Le Fonds Ofi Invest ESG Liquidités a pour objectif d'obtenir une progression régulière de la valeur liquidative associée à une performance égale à celle de l'€STR capitalisé, nette des frais de gestion + 5 bp, tout en mettant en œuvre une approche ISR. Dans un environnement de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative de Le Fonds pourrait être amenée à baisser et, par conséquent, connaître une progression irrégulière.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel l'investisseur pourra comparer la performance de l'OPCVM est celle de l'€STR capitalisé + 5 bp. L'indice « €STR » (Euro Short-Term Rate) résulte de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour dont le montant est supérieur à 1 million d'euros des prêts non garantis réalisées sur le marché monétaire par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne à partir de données sur les transactions réelles fournies par un échantillon des banques les plus importantes de la zone euro et diffusé sur le site www.ecb.europa.eu. Son ticker Bloomberg est ESTRON Index. La Banque Centrale Européenne, en tant qu'administrateur de l'indice €STR bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 a) du Règlement Benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrite sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

Le Fonds Ofi Invest ESG Liquidités met en place une stratégie de choix et d'utilisation de titres de créances et d'instruments du marché monétaire répondant à des critères de qualité et de prudence propres à la Société de Gestion. La Société de Gestion a mis en place une politique de sélection de titres fondée notamment sur la durée de vie, la nature, la qualité de crédit, la liquidité et la rentabilité des instruments financiers. Plus précisément, les principaux critères de sélection des titres de créance et instruments financiers opérés par la Gestion sont des critères de type quantitatif et qualitatif. Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du FCP hors liquidités). Au sein de l'univers d'investissement du Fonds retenu par la Société de Gestion, l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

L'univers d'investissement est défini comme suit :

- L'ensemble des entreprises financières et non-financières notées Investment Grade ayant émis une (ou des) obligations en euro. Pour ceci, nous retenons comme périmètre de référence l'indice ICE BofA Euro Corporate (ticker : ER00). Cela représente environ 800 valeurs (*) ;
- Afin de refléter au plus près l'univers investissable pour le Fonds, ce premier ensemble est complété par des entreprises non représentées dans l'indice mais ayant un programme d'émissions auprès de la Banque de France sur des instruments du marché monétaire. Cela se réfère aux titres négociables à court et moyen terme (NEUCP et NEU MTN). Elles représentent environ 300 valeurs (*) ;
- Les OPCVM monétaires labellisés ISR font partie de l'univers d'investissement. Cela représente environ une dizaine d'OPC (*) ;
- Les dettes des Etats de l'union Européenne. La part des dettes des Etats de l'union européenne peut représenter au maximum 70% de l'actif net. Ces titres souverains seront dotés d'une analyse ISR - Cela représente 27 valeurs environ (*) ;

- L'ensemble des émetteurs (et OPCVM monétaires labellisés ISR) décrits précédemment constitue l'univers d'investissement à partir duquel la note seuil pour l'exclusion est calibrée.
- Enfin, l'univers peut être enrichi, à la marge, d'émetteurs supplémentaires issus de pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères d'investissement financiers mais qui ne seraient pas représentés par les ensembles décrits ci-dessus. Le format de ces émissions serait des Euro Commercial papers (ECP et des obligations). Cette liste complémentaire est revue trimestriellement sur proposition de la gestion et intégrée par l'équipe d'analyse ISR d'Ofi invest Asset Management. Les émetteurs de cette liste complémentaire doivent disposer d'une note ESG supérieure aux seuils d'exclusion fixés dans le cadre de l'approche ISR du Fonds et leur part dans le portefeuille doit rester inférieure à 10% afin de s'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. Ces valeurs complémentaires représentent 20 valeurs environ (*).

(*) NB : Données de juin 2021 susceptibles d'évoluer.

A partir de cet univers, le Fonds applique les exclusions suivantes :

Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds respecte les politiques synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ».

Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Les politiques d'exclusion sont disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

Puis la gestion prend en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

Objectifs concernant les émetteurs privés :

L'intégration d'analyses ESG a pour but d'anticiper les nouveaux risques liés aux enjeux ESG pour diminuer la volatilité et améliorer la qualité des portefeuilles d'actifs financiers sans dégrader leurs performances. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de gouvernance G.

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants ou de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités. La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- D'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;
- D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0.5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

A l'intérieur de chaque secteur, les émetteurs sont classés en fonction de leur Score ISR.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB2, ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : sociétés présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Incertains : sociétés dont les enjeux ESG sont faiblement gérés ;
- Suiveurs : sociétés dont les enjeux ESG sont moyennement gérés ;
- Impliqués : sociétés actives dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Leaders : sociétés les plus avancées dans la prise en compte des enjeux ESG.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les émetteurs les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG (catégorie ISR « Sous Surveillance » Scores Best in Class calculés par notre pôle ISR).

Objectifs concernant l'investissement dans les dettes souveraines :

Les États comme les émetteurs privés font face à des risques extra-financiers de long terme : risques liés à leur gouvernance, risques sociaux, risques environnementaux. Ces différents risques agissent sur leur stabilité politique et sociale, leur santé économique et financière. Prendre en compte ces éléments dans l'évaluation des États contribue à l'estimation de leur capacité à faire face à leurs engagements dans le futur.

A partir du référentiel d'enjeux clés des États, une Note ESG est calculée par État.

Les domaines E et S représentent chacun 30 % de la note, et le domaine G 40 %.

Pour chaque enjeu, cette note reflète le positionnement de l'État par rapport à ses pairs.

Cette note ESG est calculée sur 5.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les États les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG.

L'analyse ESG des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le FCP adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le Fonds Ofi Invest ESG Liquidités est investi à 70% minimum de l'Actif Net en Titres de créances et instruments du marché monétaire, à court et moyen terme, français et étrangers (zone euro et pays de l'OCDE éligibles selon les critères de la Société de Gestion), acquis par achat ferme ou prise en pension.

Afin de ne pas pénaliser ses performances, le Fonds s'autorise à investir dans des émetteurs n'ayant pas encore fait l'objet d'une analyse ESG (émetteurs n'ayant pas d'actions cotées notamment) dans la limite de 10%. S'il s'agit d'émetteurs susceptibles de figurer de manière récurrente en portefeuille, ceux-ci feront l'objet d'une analyse ESG dans un délai d'un an.

Les titres de créances sont soit à taux fixe soit à taux variable (EONIA/€STR) ou révisable (EURIBOR).

Le Fonds investira dans des titres de créance et instruments du marché monétaire répondant aux caractéristiques suivantes :

- La durée de vie résiduelle maximale à l'acquisition des titres susceptibles d'être acquis par le Fonds est limitée à 397 jours. Néanmoins, le Fonds pourra investir dans des titres de créances et instruments du marché monétaire présentant une échéance résiduelle jusqu'à la date de rachat légale inférieure ou égale à deux ans, pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le cas échéant, les instruments du marché monétaire à taux fixe couverts par un contrat d'échange et les instruments du marché monétaire à taux variable seront mis à jour par rapport à un taux ou indice du marché monétaire ;
- Afin de mesurer l'exposition aux risques de crédit et de liquidité, la Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date de remboursement effectif (i.e. date d'échéance finale) des titres composant le portefeuille (« DVMP » ou « Weighted Average Life - WAL ») ne pourra pas excéder 12 mois ;
- Afin de mesurer l'exposition au risque de taux, la Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à l'échéance (i.e. date de remboursement ou date de révision du taux d'intérêt) des titres composant le portefeuille (« MMP » ou « Weighted Average Maturity - WAM ») ne pourra pas excéder 6 mois.

Les titres de créance libellés originellement en devises autres que l'euro sont systématiquement couverts contre le risque de change par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devise (« swaps de devise »).

Par ailleurs, dans les conditions de l'article 17.7 du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires et dans les limites de sa stratégie d'investissement, le Fonds pourra être amené à investir plus de 5% et jusqu'à 100% de son actif dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par l'Union Européenne, les administrations nationales, régionales ou locales des États membres (CDC, ACOSS, UNEDIC, APHP, BPI, ou leurs équivalents principalement dans les pays développés de l'UE) ou leurs banques centrales (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, etc.), la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le fonds européen de stabilité financière, l'autorité centrale ou la banque centrale d'un pays membre (principalement développé) de l'OCDE (Etats-Unis, Canada, Australie, Suisse, Royaume-Uni, etc.), le fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

Le gestionnaire n'a en aucun cas recours aux actifs de type actions.

Afin de s'exposer au marché du crédit et/ou de placer ses liquidités, le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en OPCVM français et européens conformes à l'article 16 du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, investissant eux-mêmes moins de 10% en OPCVM. Ces OPCVM doivent répondre à la définition de la classification « Fonds Monétaires à court terme » ou « Fonds Monétaires standard ».

Procédure d'évaluation de la qualité de crédit :

Périmètre et Gouvernance :

Ofi Invest Asset Management a mis en place une procédure interne d'évaluation de la qualité crédit et une méthodologie permettant de déterminer la qualité de crédit des instruments éligibles à l'actif du Fonds.

L'équipe Analyse Crédit d'Ofi Invest Asset Management (dont le Responsable est Monsieur Jean-Philippe Dorp), rattachée hiérarchiquement à la Directrice Recherche en Finance Responsable (Madame Luisa Florez) et à un Directeur Général Délégué (Monsieur Eric Bertrand) (Dirigeant au sens de l'article L532-9 II 4° du Code Monétaire et Financier) assure le suivi et la couverture des émetteurs en portefeuille en toute indépendance des équipes de gestion notamment des équipes de gestion monétaire qui appartiennent à la Direction de la Gestion OPC.

Le Directeur des Risques d'Investissement (Monsieur Mamadou Wane) et le Directeur de la Conformité (Monsieur Benoit Reau), tous deux rattachés hiérarchiquement au Directeur des Risques (Monsieur Guillaume De Lafarge), sont responsables du processus de validation de la notation de crédit. Ce processus est réalisé de manière autonome.

- But de la procédure : les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs sont, au moment de l'acquisition, considérés de haute qualité par Ofi Invest Asset Management. Ofi Invest Asset Management prend notamment en compte la qualité de crédit de l'instrument, la nature de la classe d'actif de l'instrument, le profil de liquidité et pour les instruments financiers structurés, les risques opérationnels et les risques de contrepartie.

A ce titre, ne sont pas considérés comme de Haute Qualité les instruments dont les notes (pôle d'analyse crédit interne et agences de notation externes) sont unanimement égales ou inférieures à S-/A-3. Lorsque les notations ne sont pas unanimement égales ou inférieures à S-/A-3, un titre peut néanmoins être considéré par la Société de Gestion comme de Haute Qualité en prenant en compte la maturité de l'instrument, en se basant sur le principe que plus sa WAL est grande et moins l'instrument est liquide.

Une fois déterminé si un instrument est éligible à la notion de Haute Qualité, les gérants restent libres d'investir ou pas dans celui-ci. Les gérants prennent en compte les recommandations faites par l'équipe Risk Management de la Société de Gestion notamment en matière de limite en poids (cumulé) lors de la présence d'au moins une note S-/A-3. Cette procédure permet l'investissement dans des actifs de bonne qualité de crédit. L'éligibilité des investissements est donc conditionnée à une évaluation de crédit positive de la Société de Gestion.

- Périmètre d'application : la politique interne d'évaluation de la qualité de crédit d'Ofi Invest Asset Management couvre les fonds monétaires gérés par Ofi Invest Asset Management et repose sur une méthodologie propriétaire d'Ofi Invest Asset Management.

2) Acteurs de la procédure :

La collecte des informations nécessaires à l'évaluation et la mise en œuvre de la méthodologie sont du ressort de l'équipe Analyse Crédit d'Ofi Invest Asset Management. La méthodologie de notation propriétaire est proposée par le responsable de l'équipe Analyse Crédit et fait l'objet d'une approbation de la Direction des Risques d'investissement et de la Direction de la Conformité d'Ofi Invest Asset Management.

Les analystes de l'équipe Analyse Crédit collectent les informations financières, formulent une opinion accompagnée d'une notation propriétaire sur l'émission monétaire et ont la charge de la mise en œuvre de la méthodologie de notation interne.

Par ailleurs, une réunion composée de l'équipe d'Analyse Crédit, d'un représentant de la Direction de la Conformité et d'un représentant de la Direction des Risques d'Investissement, a pour objet de valider les notations de crédit internes.

La notation est validée in fine par la Direction des Risques d'Investissement (validation des notes) et par la Direction de la Conformité (respect de la mise en œuvre de la politique). Ces notations font également l'objet d'un contrôle de deuxième niveau par la Direction du Risque Opérationnel et du Contrôle Interne.

Fréquence de mise en œuvre :

Les évaluations sont revues chaque année mais l'équipe d'Analyse Crédit se laisse la possibilité de revoir à tout moment une notation, notamment lorsque survient un changement important susceptible d'avoir un effet sur l'évaluation existante de l'instrument en question. L'éligibilité des investissements est conditionnée, notamment, par la notation attribuée par l'Analyste Crédit.

Description des paramètres d'entrée et de sortie de la procédure :

La méthodologie de l'équipe Analyse Crédit s'appuie sur des éléments quantitatifs et qualitatifs conformément au Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires.

L'équipe Analyse Crédit s'appuie sur des sources considérées comme fiables, notamment les fournisseurs de données comptables et le fournisseur de données de marché. Par ailleurs, l'équipe Analyse Crédit utilise directement les données publiées par les émetteurs (rapports annuels, rapports trimestriels, présentations investisseurs). L'équipe Analyse Crédit dispose d'un système propriétaire d'obtention et de mise à jour des informations pertinentes sur les émetteurs. Pour la détermination de la haute qualité d'un titre, l'équipe Analyse Crédit peut également se référer, de manière non exclusive et non mécanique, aux notations court terme des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et qu'elle jugera les plus pertinentes. Elle veillera à ce titre à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

L'équipe de gestion dispose ainsi de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres en portefeuille et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation.

Description de la méthodologie :

Sur la base des éléments quantitatifs et qualitatifs analysés et des données recueillies auprès de sources fiables, l'équipe Analyse Crédit émet ses opinions et notations. A ce titre, pour réaliser l'évaluation du risque de crédit, l'équipe Analyse Crédit utilise une approche top-down/bottom-up fondamentale. Le contexte sectoriel est pris en compte ainsi que la stratégie de l'entreprise, sa politique financière et la performance opérationnelle et financière. Les facteurs utilisés sont jugés comme pertinents par Ofi Invest Asset Management.

Les notes obtenues consistent en des notations long terme avec des outlooks. La procédure précise une correspondance court terme de ces notations ainsi que le risque de défaillance de l'émetteur.

En revanche, certains types d'actifs/contreparties font l'objet d'une méthodologie spécifique. Cela est le cas pour les entreprises non financières (« investment grade » et « high yield »), les banques, les assurances ainsi que les entités publiques.

L'équipe Analyse Crédit est seule responsable de la notation interne des titres et émetteurs étudiés.

L'équipe Analyse Crédit peut ponctuellement faire appel à des experts externes. Le cas échéant, l'évaluation revient à l'équipe Analyse Crédit, seule équipe ayant la capacité de challenger les analyses qui lui sont soumises.

L'équipe Analyse Crédit publie et archive l'ensemble de ses notations dans un outil propriétaire accessible à l'équipe de gestion et aux autres départements d'Ofi Invest Asset Management.

Les équipes de gestion ne peuvent passer outre le résultat d'une méthodologie d'évaluation interne de la qualité de crédit que dans des circonstances exceptionnelles, notamment en situation de tensions sur les marchés, et lorsqu'il y a une raison objective de le faire. Le cas échéant, cette décision est consignée par écrit ainsi que le nom de la personne responsable de cette décision et la raison objective ayant conduit à prendre cette décision.

En cas de changement important, la notation de crédit d'un instrument et/ou émetteur sera revue par l'équipe Analyse Crédit.

En cas de dégradation de la notation d'un titre détenu en portefeuille qui le rendrait inadmissible à l'investissement selon la méthodologie précédemment décrite, le gérant devra le céder en tenant compte de l'intérêt des porteurs. Cet intérêt peut commander le maintien du titre à l'actif du fonds.

Revue :

La politique d'évaluation de la qualité de crédit est revue chaque année par l'équipe Analyse Crédit et soumise à la validation de la Direction Générale d'Ofi Invest Asset Management. La revue se fait en s'appuyant notamment sur une approche back testing des notations. En cas de modification substantielle de la méthodologie, les notations seront revues. Une modification de la méthodologie sera jugée substantielle lorsque les notations sont susceptibles d'être modifiées lors de l'application des nouvelles règles. Par ailleurs, un rapport sur le profil de risque de crédit du fonds, fondé sur une analyse des évaluations internes de la qualité de crédit du fonds est adressé au moins annuellement à la Direction Générale d'Ofi Invest Asset Management. La procédure d'évaluation de la qualité de crédit est disponible sur le site d'Ofi Invest Asset Management : <https://www.ofi-invest-am.com>. »

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Le Fonds Ofi Invest ESG Liquidités pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés français et étranger et/ou de gré à gré). Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques de taux dans le but de réaliser l'objectif de gestion. Les opérations sur les instruments dérivés ne peuvent être conclues que dans un but de couverture. L'exposition au risque change est nulle, le Fonds neutralise le risque de change par l'utilisation d'instruments financiers dérivés de type « swaps », notamment de « swaps de devise ». Le Fonds est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 0,5. Les contrats financiers sont pris en compte pour le calcul de la DVMP et de la MMP.

Engagement du Fonds sur les contrats financiers :

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : JPMorgan, BNP, Société Générale, Morgan Stanley. En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, UBS, CACIB, Goldman Sachs, Natixis, Barclays et HSBC. La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'opération et type de sous-jacent, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut. Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds, ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille. De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières. La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titres.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme, ou
- Non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération :

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre de ces opérations.

Titres intégrant des dérivés :

Néant.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit. Ces dépôts remplissent obligatoirement toutes les conditions suivantes :

- Ils sont remboursables sur demande ou peuvent être retirés à tout moment ;
- Ils arrivent à échéance dans les douze mois maximum ;
- L'établissement de crédit a son siège social dans un État membre ou, s'il a son siège social dans un pays tiers, il est soumis à des règles prudentielles considérées équivalentes aux règles édictées dans le droit de l'Union conformément à la procédure visée à l'article 107, paragraphe 4, du règlement (UE) no 575/2013.

Emprunts d'espèces :

Néant. Néanmoins lors de situations exceptionnelles comme en cas de rachats importants ou d'opération au crédit du compte non dénouée pour raison technique, le Fonds pourra exceptionnellement être débitrice temporairement. Le cas échéant, ces situations exceptionnelles ou cas de rachats importants ou d'opération au crédit du compte non dénouée pour raison technique seront documentés et résorbés au plus vite dans le meilleur intérêt des porteurs.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Stratégies sur les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres :

Les opérations éventuelles d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres sont réalisées par référence au Code monétaire et financier et au Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires.

Elles sont réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du Fonds. Ces opérations consistent en des prises et des mises en pensions.

Les opérations d'acquisitions et de cession temporaires de titres peuvent être réalisées :

- Jusqu'à 100% de l'actif du Fonds pour les opérations de prise en pension ;
- À hauteur de 10% de l'actif du Fonds pour les opérations de mise en pension, uniquement à des fins de gestion de liquidités.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 200% de l'actif net (levier brut), et à 100% de l'actif net (levier net). Les opérations de prêt ou d'emprunt de titres sont interdites. Ces opérations sont prises en compte pour le calcul de la DVMP et de la MMP. Le Fonds ne réalisant actuellement pas d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, l'incidence de ces activités sur le rendement du Fonds est inexistante.

Contreparties aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, HSBC, Natixis, Société Générale et UBS. En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Goldman Sachs, JPMorgan et Morgan Stanley. La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'opération et type de sous-jacent, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut. Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds, ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

Risques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Risque de contrepartie : de par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Risque de conflits d'intérêt : la Société de Gestion n'a pas décelé de conflits d'intérêt, dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, entre le Fonds d'une part et les contreparties et le Dépositaire d'autre part et n'a pas de lien capitalistique direct ou indirect avec ces entités.

Garanties financières :

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie. La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques. Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation. Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et les garanties reçues sont conservées par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres. Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre de ces opérations.

Profil de risque :

Le Fonds est un OPCVM classé « Fonds Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) à caractère standard ».

L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de capital et de performance

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de crédit

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative du Fonds peut donc baisser.

Risque de taux d'intérêt

Il s'agit du risque de variations des taux d'intérêts affectant les instruments de taux en portefeuille. L'exposition au risque de taux est limitée et portera marginalement sur la fraction des actifs investis à taux fixe.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

Risque de durabilité

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Durée de placement recommandée

Inférieure à 3 mois.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

05/12/2023 :

Modifications des Règles de valorisation : les valeurs mobilières admises à la cotation d'une bourse de valeurs sont évaluées au cours de clôture de la veille ou à défaut au dernier cours connu disponible. Les titres de créances négociables (TCN) sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de data qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

10/12/2023 :

- Le cut-off du Fonds passe à 11H30 au lieu de 11H.
- Création de la part « A » - Code ISIN : FR001400KPY6
- Création de la part « I » - Code ISIN : FR001400KPZ3

25/03/2024 :

Mise à jour des règles d'évaluation des actifs et de la procédure d'évaluation interne de la qualité crédit.

CHANGEMENT(S) À VENIR

15/11/2024 :

Création de la part dénommée « Afer Génération Liquidités » - Code ISIN : FR001400RXT5

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation¹ a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation² alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

¹ Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

² L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage³ attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads⁴ a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement⁵ a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade⁵) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux États-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%* (dividendes réinvestis) contre 10,37%* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%* de performance sur 1 an glissant.

³ Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

⁴ Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'États de mêmes caractéristiques.

⁵ On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

Politique de gestion

L'actif net du Fonds est ressorti en hausse sur une année glissante, passant de 2 556 Md€ au 29 septembre 2023 à 6 021 Md€ au 30 septembre 2024. A noter la fusion absorption du fonds OFI Invest ISR Monétaire le 08/12/2023.

Au niveau de la WAM (Weighted Average Maturity), la stratégie de la gestion est restée la même avec une sensibilité au taux ressortant à 4 jours (contre 9 jours l'année précédente). En effet, dans un contexte de très forte volatilité forte de taux, nous avons préféré rester prudent – achetant soit des papiers directement indexés contre Ester, soit en mettant en place des swaps de taux. Nous n'avons pas utilisé les dérivés de crédit ni les marchés à terme ou conditionnels.

La WAL (Weighted Average Life) est ressortie quant à elle en hausse, puisqu'elle est passée de 95 jours à 128 jours. Ce rallongement du portefeuille s'explique par un changement d'environnement avec deux facteurs clés. D'une part, la perspective de la baisse des taux et des spreads. D'autre part, les spreads sur les banques sont restés attractifs – ce qui nous a donné l'opportunité de nous positionner sur des maturités longues avec des niveaux satisfaisants. Au niveau de la répartition sectorielle, on constate une augmentation de notre exposition sur les bancaires avec 62.9% à fin septembre 2024 contre 52.9% l'année précédente. Cela s'explique par les niveaux attractifs proposés par les banques et le fait que les corporates se soient faits de plus en plus rares au cours de l'année mais aussi l'augmentation de la taille de l'actif du Fonds.

Sur un an glissant, la performance d'Ofi Invest ESG Liquidités part C/D a été de 4.11% quand l'indicateur de référence (ESTR) il est ressorti à 3.99%. Nous offrons donc un différentiel de performance de +12 points de base sur la période – avec une qualité crédit qui reste bonne, puisque 69% de notre portefeuille est investie sur des émetteurs notés entre AA et A sur le long terme. La valeur liquidative au 28/09/2023 s'élevait à €4430.34 contre €4612.46 au 30/09/2024.

Au moment de l'absorption du Fonds Ofi Invest ISR Monétaire le 08/12/2023, deux nouvelles parts ont été créées :

- La part I dont la performance de sa création le 10/12/2023 au 30/09/2024 s'élevait à 3.26% contre 3.21% pour son indice de référence (€STR capitalisé + 5 bp). La valeur liquidative au 10/12/2023 s'élevait à €1000.34 euros contre €1032.99 euros au 30/09/2024 ;
- La part A dont la performance de sa création le 10/12/2023 au 30/09/2024 s'élevait à 3.12% contre 3.21% pour son indice de référence (€STER capitalisé + 5 bp). La valeur liquidative au 10/12/2023 s'élevait à €100.03 contre €103.15 au 30/09/2024.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				(en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG LIQUIDITES	OPC	FR0007045109	FEDERAL SUPPORT MONET ESG FCP	4 973 287 835,59	4 732 708 193,68
OFI INVEST ESG LIQUIDITES	OPC	FR0010529743	LBPAM TRESORERIE I	1 287 143 071,18	1 187 963 253,55
OFI INVEST ESG LIQUIDITES	OPC	FR0014001001	CPR MONETAIRE ISR FCP	1 116 448 738,37	1 036 628 623,72
OFI INVEST ESG LIQUIDITES	TCN	FR0128189687	CREDIT AGRICOLE SA ZCP 23/08/2024	219 977 513,41	220 000 000,00
OFI INVEST ESG LIQUIDITES	TCN	FR0128299262	BNP PARIBAS OIEST+0.265% 31/01/2025	200 000 000,00	
OFI INVEST ESG LIQUIDITES	TCN	FR0128381094	UNEDIC SA ZCP 08/02/2024	149 494 087,09	150 000 000,00
OFI INVEST ESG LIQUIDITES	TCN	FR0128426147	CREDIT AGRICOLE SA ZCP 26/08/2024	149 954 014,10	150 000 000,00
OFI INVEST ESG LIQUIDITES	TCN	FR0128786474	CREDIT AGRICOLE SA ZCP 22/08/2024	149 984 668,23	150 000 000,00
OFI INVEST ESG LIQUIDITES	TCN	FR0128457332	UNEDIC SA ZCP 31/05/2024	149 677 492,79	149 735 368,82
OFI INVEST ESG LIQUIDITES	TCN	FR0127462911	BTF 0% 29/11/2023	139 622 324,52	140 000 000,00

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services « OIS ». En cas de recours à OIS, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/09/2024
- Taux : **1 485 154 756 euros**
- Crédit : Pas de position au 30/09/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2024
- Commodities : Pas de position au 30/09/2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 30/09/2024
- Options : Pas de position au 30/09/2024

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, Ofi Invest ESG Liquidités n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest ESG Liquidités

Identifiant d'entité juridique :
969500ITILXLOYG1E109

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables** ayant un **objectif social** : ____ %

☐ ☒ Non

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds Ofi Invest ESG Liquidités (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds a suivi une approche « Best-in-Class » permettant d'exclure de l'univers investissable 20% des émetteurs de la catégorie « sous surveillance » (émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG) et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

Emetteurs privés :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,43** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs les moins performants en ESG appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds, parmi les quatre indicateurs E, S, G et Droits Humains, les deux indicateurs ESG suivants ont également été retenus :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **23,33** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros investis par rapport à son univers ISR dont les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **80,25** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros investis ;
- **La part des femmes dans les organes de gouvernance** : la part de femmes indépendantes au sein des organes de gouvernance est de **78,00%** par rapport à son univers dont la part est de **35%**.

Emetteurs publics :

Il n'y pas eu d'émetteur public au sein du portefeuille au 30 septembre 2024.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle de la SICAV.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 septembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales de la SICAV étaient les suivantes :

Emetteurs privés :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,21** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs les moins performants en ESG appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds, parmi les quatre indicateurs E, S, G et Droits Humains, les deux indicateurs ESG suivants ont également été retenus :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : es émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **18,34** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros investis par rapport à son univers ISR dont les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **88,16** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros investis ;
- **La part des femmes dans les organes de gouvernance** : la part de femmes indépendantes au sein des organes de gouvernance est de **72%** par rapport à son univers dont la part est de **35%**.

Emetteurs publics :

Il n'y avait pas eu d'émetteur public au sein du portefeuille au 29 septembre 2023.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} octobre 2022 et le 29 septembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle de la SICAV.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	1518,17 Teq CO2	1513,02 Teq CO2	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG ¹ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote
			Taux de couverture = 73,48%	Taux de couverture = 68,23%		
		Emissions de GES de niveau 2	325,35 Teq CO2	403,03 Teq CO2		
			Taux de couverture = 73,48%	Taux de couverture = 68,23%		
		Emissions de GES de niveau 3	9583,13 Teq CO2	18972,95 Teq CO2		

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

			Taux de couverture = 73,48%	Taux de couverture = 68,23%		sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; <u>Mesures additionnelles définies en 2023</u> : Définition d'une trajectoire climat pour chaque portefeuille en cours ; Mise à disposition des gérants des indicateurs d'incidences négatives (PAI) dans les outils de gestion
		Emissions totales de GES	11489,65 Teq CO2	20889,02 Teq CO2		
			Taux de couverture = 73,48%	Taux de couverture = 68,23%		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	185,77 (Teq CO2/million d'EUR)	327,40 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate
			Taux de couverture = 73,48%	Taux de couverture = 68,54%		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	488,45 (Teq CO2/million d'EUR)	716,03 (Teq CO2/million d'EUR)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate.
			Taux de couverture = 73,48%	Taux de couverture = 68,23%		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,17%	0,18%		Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate.
			Taux de couverture = 98,23%	Taux de couverture = 96,44%		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total	Part d'énergie non renouvelable consommée = 49,79%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 57,58%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
			Taux de couverture = 88,08%	Taux de couverture = 67,32%		
			Part d'énergie non-renouvelable produite = 65,63%	Part d'énergie non-renouvelable produite = 77,24%		

		des ressources d'énergie	Taux de couverture = 12,95%	Taux de couverture = 6,5%		<u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,23 (GWh/million d'EUR)	0,19 (GWh/million d'EUR)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.
			Taux de couverture = 97,71%	Taux de couverture = 94,56%		<u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	PAI non couvert	0,66%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;
				Taux de couverture = 96,46%		<u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : Politique de protection de la biodiversité (en cours) avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme au 01/01/2023 ; Engagement en cours sur ce thème ; Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides (en cours) ; Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1250,72 (T/million d'EUR CA)	2595,68 (T/million d'EUR CA)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu.
			Taux de couverture = 3,35%	Taux de couverture = 7,82%		<u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les	93873,95 (Tonnes)	70491,90 (Tonnes)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des

		sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée		Taux de couverture = 22,26%	Taux de couverture = 23,01%		enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels Analyse de controverses sur ces enjeux. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption							
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0,99%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion	
			Taux de couverture = 90,86%	Taux de couverture = 99,56%			
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,38%	0,36%			Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> :
			Taux de couverture = 101,13%	Taux de couverture = 96,46%			

						mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,15	0,18	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.	
		Taux de couverture = 41,55%	Taux de couverture = 28,63%			
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	43,68%	42,14%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion	
		Taux de couverture = 100,74%	Taux de couverture = 95,77%			
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%		Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.	
		Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%			
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0,75%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 98,23%	Taux de couverture = 96,46%		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,18%	0,11%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » ; Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe
			Taux de couverture = 99,80%	Taux de couverture = 96,46%		

						10 du Pacte mondial).
						Mesures additionnelles prévues en 2023 : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2024, les principaux investissements du Fonds ont été les suivants :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NEU_CP BNP PARIBAS SA 31/01/2025	Banques	3,41	France
NEU_CP BPCE SA 13/12/2024	Banques	1,72	France
NEU_CP CREDIT AGRICOLE SA 13/12/2024	Banques	1,72	France
NEU_CP BNP PARIBAS SA 23/12/2024	Banques	1,71	France
NEU_CP CREDIT AGRICOLE SA 14/03/2025	Banques	1,7	France
NEU_CP ING BANK NV 14/03/2025	Banques	1,7	Pays-Bas
EURO AXA BANQUE S.A. 23/06/2025	Assurance	1,68	France
EURO SVENSKA HANDELSBANKEN AB 29/04/2025	Banques	1,63	Suède
NEU_CP BPCE SA 10/01/2025	Banques	1,54	France
NEU_CP CREDIT AGRICOLE SA 06/01/2025	Banques	1,54	France
EURO ING BANK NV 10/04/2025	Banques	1,35	Pays-Bas
EURO SUMITOMO MITSUI BANKING CORP (BRUS 05/11/2024	Banques	1,32	Japon
NEU_CP ELECTRICITE DE FRANCE SA 14/02/2025	Services aux collectivités	1,31	France
EURO LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS PLC 22/04/2025	Banques	1,18	Royaume-Uni
EURO SANTANDER CONSUMER FINANCE SA 10/01/2025	Services financiers	1,15	Espagne

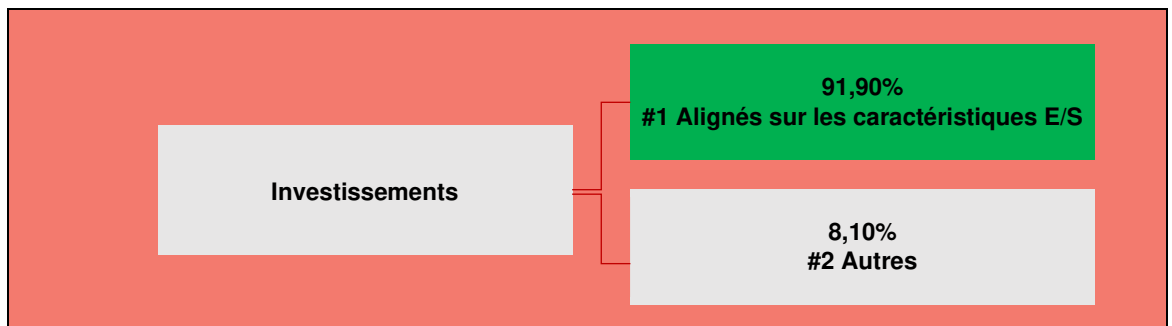
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 30 septembre 2024, le Fonds a **91,90%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **8,10%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 8,10% de liquidités ;
- 0% de dérivés ;
- 0% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum de liquidités.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Ofi Invest ESG Liquidités	
Secteur	% d'actifs
Dispo/Liquidité Investie	18,41%
Technologie	0,18%
Construction et matériaux	0,19%
Automobiles et pièces	0,36%
Energie	0,39%
Médias	0,55%
Aliments, boissons et tabac	1,00%
Produits et services de consommation	1,38%
Biens et services industriels	1,51%
Assurance	3,32%
Services aux collectivités	3,76%
Services financiers	4,73%
Banques	64,25%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

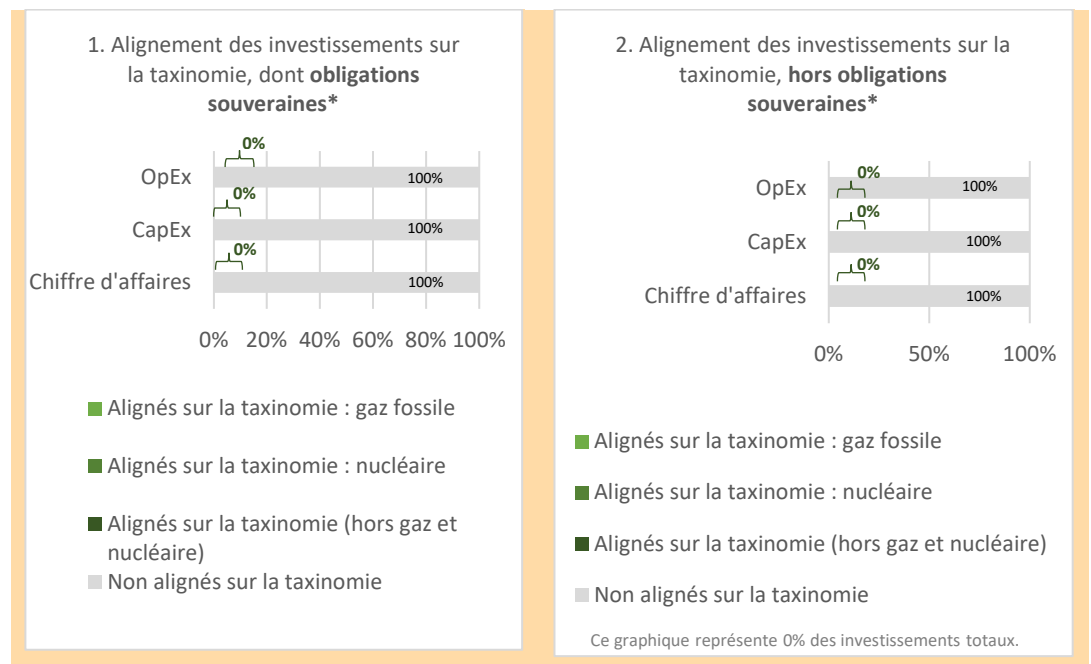
- ☐ Dans le gaz fossile
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 septembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 30 septembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

OFI INVEST ESG LIQUIDITES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024



OFI INVEST ESG LIQUIDITES **Fonds Commun de Placement**

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
Société de gestion
20-22, rue Vernier – 75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2024

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST ESG LIQUIDITES constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période de la date de début d'exercice à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point détaillé dans le paragraphe des changements de méthode comptable relatifs à l'application du nouveau règlement comptable (règlement ANC 2020-07 modifié), figurant dans l'annexe des comptes annuels.

Cette note traite des changements de méthodes comptables, y compris de présentation, liés à l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié). Elle expose notamment les conséquences découlant de la première application de ce règlement.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA SOCIETE DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 janvier 2025
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Maxime GALLET

Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	5 536 332 387,00
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	184 718 864,90
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	184 718 864,90
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	4 883 591 862,81
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	4 883 591 862,81
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	465 577 440,64
OPCVM	465 577 440,64
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	2 444 218,65
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	5 536 332 387,00
Créances et comptes d'ajustement actifs	4 205 131,73
Comptes financiers	484 090 613,47
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	488 295 745,20
Total Actif I+II	6 024 628 132,20

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	5 795 989 732,69
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	768 864,27
Résultat net de l'exercice	224 459 637,73
Capitaux propres	6 021 218 234,69
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	6 021 218 234,69
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	2 444 218,66
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	2 444 218,66
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	965 678,85
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	965 678,85
Total Passifs : I+II+III+IV	6 024 628 132,20

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	3 562 519,73
Produits sur titres de créances	172 609 815,84
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	5 141 232,28
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	152 863,88
Sous-total Produits sur opérations financières	181 466 431,73
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	176 514,70
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	16 618 845,56
Sous-total Charges sur opérations financières	16 795 360,26
Total Revenus financiers nets (A)	198 261 791,99
Autres produits :	
Retrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-4 785 318,91
Frais de gestion de la société de gestion	-4 785 318,91
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-4 785 318,91
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	193 476 473,08
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	14 963 714,97
Sous-total Revenus nets I = C+D	208 440 188,05

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	13 551 286,26
Frais de transactions externes et frais de cession	-154 290,22
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	13 396 996,04
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	1 385 259,04
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	14 782 255,08
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 910 907,35
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	1 910 907,35
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-673 712,75
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	1 237 194,60
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	224 459 637,73

ANNEXE

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
Actif net					
en EUR	6 021 218 234,69	3 465 035 612,12	3 329 556 271,14	3 002 583 515,24	2 356 546 169,58
Nombre de titres					
Catégorie de parts D	945 950,3793	782 020,3349	771 970,2269	693 426,1965	542 188,8965
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS A	1 958 171,5938	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	1 409 544,3058	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts D en EUR	4 612,46	4 430,88	4 313,06	4 330,07	4 346,36
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS A en EUR	103,15 ⁽¹⁾	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I en EUR	1 032,99 ⁽²⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I en EUR	-	-	-	-	-

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices (suite)

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts D en EUR	181,12	112,30	-14,94	-18,65	-11,49
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS A en EUR	3,16	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I en EUR	32,96	-	-	-	-

(1) La catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS A a été créée le 07/12/2023 avec une valeur nominale de EUR 100.

(2) La catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I a été créée le 07/12/2023 avec une valeur nominale de EUR 1000.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020-07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion du Fonds.

La devise de la comptabilité de l'OPC est l'euro.

La valeur liquidative est calculée pour chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de la veille du jour de bourse ouvré non férié suivant.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus. Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières admises à la cotation d'une bourse de valeurs sont évaluées au cours d'ouverture.

Les titres de créances négociables (TCN)

Les titres de créances négociables (TCN) sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de data qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Un titre est noté « Investment grade » si sa note se situe dans la fourchette de Aaa à Baa3 pour Moody's ou de AAA à BBB- pour Standard & Poor's. Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec une note inférieure sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

En cas de notation non disponible, le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Description des engagements hors-bilan

Les engagements sur contrats d'échange sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons courus. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément des sommes distribuables au fur et à mesure de leur acquisition. Les évaluations sont enregistrées distinctement pour le principal et les coupons ou intérêts courus. Les différences d'estimation sur le principal sont enregistrées en capital, les coupons ou intérêts courus sont inscrits en résultat.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 0.239 % TTC pour la part C/D,
- 0.40% TTC pour la part A,
- 0.25% TTC pour la part I.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais variables ne s'applique qu'à la part C/D.

Les frais variables correspondent à une commission de sur performance.

La période de calcul de la commission de surperformance, ou période de cristallisation, s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Le calcul prend également en compte les performances relatives des périodes précédentes, à l'exception des années antérieures au 1er janvier 2022.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de l'OPC est définie comme la différence positive entre l'actif net du Fonds avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPC fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance d'OFI RS LIQUIDITES, alors définie égale à 15% de la surperformance au-delà de l'€STR capitalisé + 5 bp, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, inclue la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

En cas de prélèvement de la commission de surperformance, le calcul est réinitialisé et une nouvelle période de référence démarre.

Par exception, la période de référence commencera le 1er janvier 2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, la seconde du 1er janvier 2022 au 31 Décembre 2023 et ainsi de suite jusqu'à la cinquième période qui courra du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

En cas de performance absolue négative, lorsque la performance relative du Fonds sera positive, cette commission de surperformance sera également prélevée.

En cas de rachat, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées, est perçue par la Société de Gestion.

Hormis les rachats, la commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de chaque période de cristallisation.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Pour la catégorie de part C/D et A :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Pour la catégorie de part I :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Pour la catégorie de part C/D, A et I :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	3 465 035 612,12
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	28 990 341 358,76
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-26 642 954 444,30
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	193 476 473,08
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	13 396 996,04
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 910 907,35
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-
Autres éléments	11 331,64
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	6 021 218 234,69

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	184 719	135 943	48 776	-	-
Titres de créances	4 883 592	1 878 857	3 004 735	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	484 091	-	-	-	484 091
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-1 485 155	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	529 645	3 053 511	-	484 091

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	177 975	6 744	-	-
Titres de créances	1 870 521	3 013 071	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	484 091	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle	0-3 mois	3 mois-1 an	1-3 ans	3-5 ans	>5 ans
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-436 832	-1 041 723	-6 600	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	1 917 780	2 149 323	144	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	GBP			
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise	GBP			
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	0	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	184 719	-	-
Titres de créances	4 732 039	-	151 552
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	4 916 758	-	151 552

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie		valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers			
Titres financiers donnés en pension		-	
Créances		2 666	
Collatéral espèces		-	
Dépôt de garantie espèces versé		2 666	
Newedge		2 666	
Comptes financiers		484 091	
Société Générale		484 091	
Opérations figurant au passif du bilan			
Dettes représentatives des titres empruntés			-
Dettes représentatives de titres donnés en pension			-
Instruments financiers à terme non compensés			-
Dettes			-
Collatéral espèces			-
Concours bancaires			-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds				
FR0007045109	FEDERAL SUPPORT MONET ESG FCP				
FEDERAL FINANCE GESTION		France	Monétaire	EUR	278 819
FR0010529743	LBPAM TRESORERIE				
NATIXIS		France	Monétaire	EUR	102 455
FR0014001001	CPR MONETAIRE ISR FCP				
CPR AM		France	Monétaire	EUR	84 303
Total					465 577

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	2 666 108,73
Autre	1 539 023,00
Total créances	4 205 131,73
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-387 414,11
Provision pour frais de gestion variables à payer	-559 482,86
Provision commission de mouvement	-18 781,88
Total dettes	-965 678,85
Total	3 239 452,88

Souscriptions rachats

Catégorie de parts D	
Parts émises	4 696 110,176
Parts rachetées	4 532 180,0732
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS A	
Parts émises	2 389 307,3947 ⁽³⁾
Parts rachetées	431 135,8009
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	
Parts émises	7 356 227,3546 ⁽⁴⁾
Parts rachetées	5 946 683,0488

(3) La catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS A a été créée le 07/12/2023.

(4) La catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I a été créée le 07/12/2023.

Commissions

Catégorie de parts D	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS A	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Commission de performance (frais variables)	571 483,98
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,26 ⁽⁵⁾
Commission de performance (frais variables)	0,00
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10 ⁽⁶⁾
Commission de performance (frais variables)	0,00
Rétrocession de frais de gestion	-

(5) La catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS A ayant été créée le 07/12/2023, le taux présenté a été annualisé.

(6) La catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I ayant été créée le 07/12/2023, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital	
Néant	
Autres engagements reçus et / ou donnés	
Néant	

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			

Autres informations (suite)

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024
Catégorie de parts D	
Revenus nets	159 470 041,55
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	159 470 041,55
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	159 470 041,55
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	159 470 041,55
Total	159 470 041,55
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	945 950,3793
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS A	
Revenus nets	5 742 011,25⁽⁷⁾
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	5 742 011,25
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 742 011,25
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	5 742 011,25
Total	5 742 011,25

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	30/09/2024
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	
Revenus nets	43 228 135,25⁽⁸⁾
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	43 228 135,25
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	43 228 135,25
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	43 228 135,25
Total	43 228 135,25
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

(7) La catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS A a été créée le 07/12/2023.

(8) La catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I a été créée le 07/12/2023.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024
Catégorie de parts D	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	11 100 952,31
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	11 100 952,31
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	768 859,37
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	11 869 811,68
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	11 869 811,68
Total	11 869 811,68
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	945 950,3793
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS A	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	448 742,92⁽⁹⁾
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	448 742,92
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	448 742,92
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	448 742,92
Total	448 742,92
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	1 958 171,5938
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	30/09/2024
Catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 232 559,85⁽¹⁰⁾
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 232 559,85
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	4,90
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 232 564,75
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	3 232 564,75
Total	3 232 564,75
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	1 409 544,3058
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

(9) La catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS A a été créée le 07/12/2023.

(10) La catégorie de parts OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I a été créée le 07/12/2023.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				184 718 864,90	3,07
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				184 718 864,90	3,07
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 0.75% 04/06/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 865 446,58	0,16
BANCO SANTANDER SA FRN 16/01/2025	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	15 156 393,33	0,25
BMW FINANCE NV 1% 29/08/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 682 534,25	0,33
CAPGEMINI SE 0.625% 23/06/2025	IT/Communication	EUR	10 000 000,00	9 827 952,05	0,16
DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2026	Finance/Assurance	EUR	6 600 000,00	6 744 093,38	0,11
L OREAL SA 3.125% 19/05/2025	Manufacture	EUR	40 000 000,00	40 442 504,11	0,67
SNAM SPA 0% 15/08/2025	Transport	EUR	15 000 000,00	14 603 250,00	0,24
SNAM SPA 1.25% 28/08/2025	Transport	EUR	6 760 000,00	6 661 102,13	0,11
SOCIETE GENERALE FRN 13/01/2025	Finance/Assurance	EUR	13 300 000,00	13 432 392,26	0,22
TORONTO DOMINION BANK FRN 20/01/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 186 922,22	0,34
VINCI SA 3.375% 04/02/2025	Construction	EUR	10 000 000,00	10 216 589,34	0,17
VOLVO TREASURY AB 0.625% 14/02/2025	Finance/Assurance	EUR	8 000 000,00	7 947 844,15	0,13
VOLVO TREASURY AB 1.625% 26/05/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 951 841,10	0,17
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				4 883 591 862,81	81,11
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				4 883 591 862,81	81,11
ACHMEA BANK NV ZCP 06/08/2025	Finance/Assurance	EUR	21 400 000,00	20 871 997,80	0,35
ACHMEA BANK NV ZCP 11/10/2024	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 967 720,00	0,50
AGACHE SOCIETE FINANCIERE ZCP 22/11/2024	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 948 040,00	0,17
AGACHE ZCP 11/11/2024	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	24 896 875,00	0,41
AIR LIQUIDE FINANCE ZCP 17/10/2024	Finance/Assurance	EUR	38 000 000,00	37 939 200,00	0,63
APRR SA ZCP 01/08/2025	Transport	EUR	10 000 000,00	9 712 180,00	0,16
AXA BANQUE SA EONIAEST + 0.26% 23/06/2025	Finance/Assurance	EUR	100 000 000,00	101 110 145,00	1,68
AXA BANQUE SA EONIAEST+0.13% 03/02/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 058 692,00	0,33
AXA BANQUE SA EONIAEST+0.27% 30/06/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	50 361 206,67	0,84
BANCO BILBAO VIZCAY ZCP 12/12/2024	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	49 650 600,00	0,82
BANCO SANTANDER SA ZCP 30/06/2025	Finance/Assurance	EUR	3 500 000,00	3 421 848,50	0,06

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANQUE EONIAEST+0.32% 06/01/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	51 547 680,14	0,86
BANQUE FEDERAL CRED MUTUEL ZCP 25/10/2024	Finance/Assurance	EUR	13 000 000,00	12 969 398,00	0,22
BANQUE FEDERATIVE CRED MUT EONIAEST+0.32% 03/02/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	51 397 042,08	0,85
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT EONIAEST+0.3% 04/04/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 418 137,78	0,34
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT EONIAEST+0.3% 22/08/2025	Finance/Assurance	EUR	60 000 000,00	60 248 596,00	1,00
BANQUE FEDERATIVE EONIAEST+0.33% 17/12/2024	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	51 698 240,00	0,86
BFCM BANQU FEDER DU CREDIT EONIAEST+0.32% 01/08/2025	Finance/Assurance	EUR	23 000 000,00	23 159 005,84	0,38
BFCM BANQUE FEDE CRED MU EONIAEST+0.3% 11/03/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 477 460,00	0,34
BFCM BANQUE FEDER DU CRE EONIAEST+0.33% 03/12/2024	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	51 781 406,67	0,86
BFCM BANQUE FEDERA CRE MUT EONIAEST+0.32% 06/01/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	51 571 740,00	0,86
BFCM EONIAEST+0.3% 02/05/2025	Finance/Assurance	EUR	35 000 000,00	35 611 586,69	0,59
BFCM EONIAEST+0.3% 25/07/2025	Finance/Assurance	EUR	35 000 000,00	35 259 862,85	0,59
BFCM EONIAEST+0.32% 19/12/2024	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	51 687 347,22	0,86
BNP PARIBAS EONIAEST+0.265% 31/01/2025	Finance/Assurance	EUR	200 000 000,00	205 619 555,56	3,41
BNP PARIBAS PARIS EONIAETS+0.26% 23/12/2024	Finance/Assurance	EUR	100 000 000,00	103 111 425,00	1,71
BNP PARIBAS SA EONIAEST + 0.23% 20/06/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	50 570 391,25	0,84
BNP PARIBAS SA EONIAEST+0.26% 03/12/2024	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	31 046 847,33	0,52
BPCE EONIAEST+0.29% 25/07/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 227 941,25	0,50
BPCE EONIAEST+0.31% 07/02/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	51 390 700,42	0,85
BPCE EONIAEST+0.31% 10/04/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	51 020 707,50	0,85
BPCE EONIAEST+0.32% 10/01/2025	Finance/Assurance	EUR	90 000 000,00	92 805 975,00	1,54
BPCE EONIAEST+0.32% 19/12/2024	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	41 350 317,78	0,69
BPCE SA EONIAEST+0.31% 04/04/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	51 050 880,56	0,85
BPCE SA EONIAEST+0.33% 13/12/2024	Finance/Assurance	EUR	100 000 000,00	103 444 685,56	1,72
BPCE SA EONIAESTR+0.32% 04/12/2024	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	41 420 769,78	0,69
CAIXABANK SA ZCP 03/01/2025	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	24 781 900,00	0,41
CAIXABANK SA ZCP 08/01/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	49 543 350,00	0,82
CAIXABANK SA ZCP 13/12/2024	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	49 658 600,00	0,82
CAIXABANK SA ZCP 27/12/2024	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	49 594 050,00	0,82
CARREFOUR BANQUE ZCP 02/04/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 517 900,00	0,49
COCA COLA HBC FINANCE ZCP 22/07/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 734 780,00	0,16
COFACE SA ZCP 23/04/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 805 790,00	0,16
COFINIMMO SA ZCP 29/10/2024	Immobilier	EUR	36 500 000,00	36 393 274,00	0,60
CREDIT AGRICOLE EONIAEST+0.3% 14/03/2025	Finance/Assurance	EUR	100 000 000,00	102 326 355,56	1,70
CREDIT AGRICOLE EONIAEST+0.31% 13/12/2024	Finance/Assurance	EUR	100 000 000,00	103 421 263,33	1,72

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CREDIT AGRICOLE SA EONIAEST+0.28% 25/07/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 222 492,92	0,50
CREDIT AGRICOLE SA EONIAEST+0.3% 04/04/2025	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	40 828 795,56	0,68
CREDIT AGRICOLE SA EONIAESTR+0.31% 03/12/2024	Finance/Assurance	EUR	60 000 000,00	62 123 061,33	1,03
CREDIT AGRICOLE SA EONIAESTR+0.31% 14/01/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	51 522 947,22	0,86
CREDIT AGRICOLE SA PARIS EONIAEST+0.31% 06/01/2025	Finance/Assurance	EUR	90 000 000,00	92 814 807,00	1,54
CREDIT INDUSTRIEL ET COM EONIAEST+0.32% 02/07/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 179 900,67	0,34
CRH FINANCE DAC ZCP 12/11/2024	Finance/Assurance	EUR	18 000 000,00	17 922 006,00	0,30
ELECTRICITE DE FRAN ZCP 14/02/2025	Energie	EUR	80 000 000,00	78 958 720,00	1,31
ENEL FINANCE INTERN ZCP 28/11/2024	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 828 280,00	0,50
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV ZCP 19/10/2024	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 915 130,00	0,50
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV ZCP 24/10/2024	Finance/Assurance	EUR	24 000 000,00	23 943 912,00	0,40
ENEL FINANCE INTERNATIONAL ZCP 25/10/2024	Finance/Assurance	EUR	26 000 000,00	25 936 586,00	0,43
ENGIE EONIAEST+0.11% 01/11/2024	Energie	EUR	50 000 000,00	50 307 700,00	0,84
GECINA ZCP 18/10/2024	Immobilier	EUR	30 000 000,00	29 948 130,00	0,50
HEWLETT PACKARD INT CDN 12/09/2025	Finance/Assurance	EUR	17 000 000,00	16 490 527,00	0,27
HEWLETT PACKARD INTL BANK CDN 24/02/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 852 690,00	0,16
IBERDROLA INTERNATI ZCP 14/10/2024	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 972 860,00	0,33
ING BANK EONIAEST+0.23% 02/06/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 097 114,67	0,50
ING BANK EONIAESTR+0.32% 10/12/2024	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 692 701,67	0,34
ING BANK NV EONIAEST+0.26% 10/04/2025	Finance/Assurance	EUR	80 000 000,00	81 585 552,00	1,35
ING BANK NV EONIAEST+0.265% 14/03/2025	Finance/Assurance	EUR	100 000 000,00	102 302 711,11	1,70
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC ZCP 24/01/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	49 466 050,00	0,82
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOUR ZCP 01/09/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 463 700,00	0,32
INTESA SANPAOLO BANK ZCP 01/08/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 497 400,00	0,32
INTESA SANPAOLO BANK ZCP 09/01/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	49 531 000,00	0,82
INTESA SANPAOLO BANK ZCP 18/08/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 222 340,00	0,49
INTESA SANPAOLO BK ZCP 22/04/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	49 111 100,00	0,82
KBC GROUP NV ZCP 23/12/2024	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 748 090,00	0,49
KBC GROUP SA/NV CDN 25/11/2024	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 915 925,00	0,25
KERING FINANCE ZCP 04/12/2024	Science/Technologie	EUR	7 000 000,00	6 957 055,00	0,12
KERING FINANCE ZCP 11/12/2024	Commerce	EUR	28 000 000,00	27 801 620,00	0,46
LA BANQUE POSTALE EONIAEST+0.265% 09/01/2025	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	41 226 665,56	0,68
LA BANQUE POSTALE EONIAEST+0.285% 12/12/2024	Finance/Assurance	EUR	45 000 000,00	46 531 894,00	0,77
LA BANQUE POSTALE EONIAESTR+0.265% 04/12/2024	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	51 745 992,78	0,86

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LA BANQUE POSTALE EONIAEST+0.265% 02/01/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	51 573 654,44	0,86
LLOYDS BANK CORP EONIAEST+0.26% 22/04/2025	Finance/Assurance	EUR	70 000 000,00	71 258 959,72	1,18
LLOYDS BANK CORPO MKRT PLC EONIAEST+0.29% 04/09/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	50 128 413,89	0,83
LLOYDS BANK CORPORA MKTS EONIAEST+0.28% 06/06/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 258 002,89	0,34
LLOYDS BANK CORPORATION EONIAEST+0.27% 09/06/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 249 093,89	0,34
MEDIOBANCA INTERNATIONAL ZCP 15/01/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 802 700,00	0,33
MEDIOBANCA INTRNAT ZCP 09/01/2025	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	39 626 600,00	0,66
NORDEA BANK AB EONIAEST+0.24% 26/08/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 115 584,00	0,50
PARIS RHIN RHONE ZCP 14/10/2024	Transport	EUR	10 000 000,00	9 986 580,00	0,17
PR FINANCE S A ZCP 20/12/2024	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 881 695,00	0,25
RTE RESEAU DE TRANSP ELECTRI ZCP 06/01/2025	Energie	EUR	20 000 000,00	19 809 340,00	0,33
SAFRAN SA ZCP 19/11/2024	Manufacture	EUR	20 000 000,00	19 902 600,00	0,33
SAFRAN ZCP 29/10/2024	Manufacture	EUR	6 500 000,00	6 481 397,00	0,11
SAFRAN ZCP 29/10/2024	Manufacture	EUR	8 500 000,00	8 475 673,00	0,14
SANTANDER CONSM BANK ZCP 17/07/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 500 860,00	0,32
SANTANDER CONSUMER ZCP 10/01/2025	Finance/Assurance	EUR	70 000 000,00	69 349 140,00	1,15
SANTANDER CONSUMER FIN ZCP 06/01/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	49 552 000,00	0,82
SANTANDER CONSUMER FINANCE SA ZCP 02/01/2025	Finance/Assurance	EUR	48 000 000,00	47 586 432,00	0,79
SANTANDER CONSUMER ZCP 24/01/2025	Finance/Assurance	EUR	35 000 000,00	34 633 130,00	0,58
SAVENCIA SA ZCP 02/10/2024	Manufacture	EUR	30 000 000,00	29 994 060,00	0,50
SAVENCIA SA ZCP 14/10/2024	Manufacture	EUR	5 000 000,00	4 993 060,00	0,08
SEB SA ZCP 16/10/2024	Manufacture	EUR	20 000 000,00	19 968 200,00	0,33
SEB SA ZCP 24/10/2024	Manufacture	EUR	30 000 000,00	29 928 120,00	0,50
SNAM RETE GAS ZCP 17/10/2024	Transport	EUR	20 000 000,00	19 967 940,00	0,33
SOCIETE GENERALE EONIAEST+0.30% 02/07/2025	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	40 361 364,44	0,67
SOCIETE GENERALE EONIAEST+3% 04/07/2025	Finance/Assurance	EUR	60 000 000,00	60 461 788,00	1,00
SOCIETE GENERALE SA EONIAEST+0.28% 04/08/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	50 248 823,61	0,83
SONEPAR ZCP 15/10/2024	Commerce	EUR	10 000 000,00	9 985 340,00	0,17
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP ZCP 05/11/2024	Finance/Assurance	EUR	80 000 000,00	79 723 440,00	1,32
SVENSKA HANDELSBANK ZCP 29/04/2025	Finance/Assurance	EUR	100 000 000,00	98 165 200,00	1,63
SVENSKA HANDELSBANKEN AB ZCP 24/04/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	49 102 050,00	0,82
THE TORONTO DOMINION BANK EONIAEST+0.28% 14/08/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 148 332,50	0,50
TORONTO DOMINION BANK EONIAEST + 0.29% 09/07/2025	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	15 141 361,00	0,25

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TORONTO DOMINION BANK EONIAEST+0.285% 02/12/2024	Finance/Assurance	EUR	54 000 000,00	55 718 528,40	0,93
TORONTO DOMINION BANK EONIAEST+0.325% 19/12/2024	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	51 692 485,42	0,86
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA ZCP 01/11/2024	Eau/Déchets	EUR	16 000 000,00	15 950 928,00	0,26
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA ZCP 15/11/2024	Eau/Déchets	EUR	35 000 000,00	34 846 770,00	0,58
VIVENDI SE ZCP 14/11/2024	IT/Communication	EUR	30 000 000,00	29 867 490,00	0,50
VIVENDI SE ZCP 15/10/2024	IT/Communication	EUR	40 000 000,00	39 941 120,00	0,66
VIVENDI SE ZCP 28/10/2024	IT/Communication	EUR	20 000 000,00	19 944 680,00	0,33
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				465 577 440,64	7,73
<i>OPCVM</i>				465 577 440,64	7,73
CPR MONETAIRE ISR FCP	Finance/Assurance	EUR	3 975,00	84 303 429,75	1,40
FEDERAL SUPPORT MONET ESG FCP	Finance/Assurance	EUR	24 954,00	278 819 276,82	4,63
LBPAM TRESORERIE	Finance/Assurance	EUR	8 957,00	102 454 734,07	1,70
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				5 533 888 168,35	91,91

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Swaps				
2395368724#S_2025040	28 905 462	-	7 274,88	-28 905 462,54
2413344082#S_2025042	48 132 396	-	85 325,23	-48 132 396,18
2415211092#S_2025042	48 180 464	-	71 741,11	-48 180 464,75
2418698492#S_2025042	96 356 235	-	218 070,04	-96 356 235,43
2450124232#S_2024111	24 603 218	-	2 418,35	-24 603 218,00
2472174782#S_2024122	29 448 157	-	10 863,70	-29 448 157,00
2485466572#S_2025071	19 301 334	-	75 849,31	-19 301 334,00
2486634762#S_2025062	10 000 000	-	33 341,50	-10 000 000,00
2487875882#S_2025052	10 000 000	-	26 018,30	-10 000 000,00
2492809242#S_2025042	10 000 000	-	19 768,84	-10 000 000,00
2492818172#S_2025072	10 000 000	-	37 844,57	-10 000 000,00
2498174662#S_2025051	40 000 000	-	78 358,93	-40 000 000,00
2500969692#S_2025080	20 000 000	-	63 684,88	-20 000 000,00
2502240982#S_2025080	10 000 000	-	27 986,41	-10 000 000,00
2513939752#S_2024111	35 000 000	-	561,64	-35 000 000,00
2513948362#S_2024110	16 000 000	-	35,77	-16 000 000,00
2514232882#S_2025020	10 000 000	-	1 440,29	-10 000 000,00
2514370192#S_2024111	30 000 000	-	229,64	-30 000 000,00
2515143662#S_2024111	20 000 000	-	440,06	-20 000 000,00
2515200802#S_2025081	30 000 000	-	49 874,04	-30 000 000,00
2518559672#S_2025021	8 000 000	-	2 046,39	-8 000 000,00
2521188482#S_2024112	15 000 000	-	823,73	-15 000 000,00
2522454352#S_2025082	15 000 000	-	30 775,65	-15 000 000,00
2522474072#S_2025082	5 000 000	-	10 159,54	-5 000 000,00
2524289452#S_2025060	10 000 000	-	10 955,56	-10 000 000,00
2525536642#S_2024112	30 000 000	-	2 431,64	-30 000 000,00
2525922692#S_2025081	10 000 000	-	21 011,89	-10 000 000,00
2525956152#S_2025081	5 000 000	-	10 458,31	-5 000 000,00
2528082542#S_2025090	20 000 000	-	36 836,83	-20 000 000,00

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
2531007162#S_2025010	20 000 000	-	5 812,82	-20 000 000,00
2532352912#S_2024102	30 000 000	-	610,83	-30 000 000,00
2532414812#S_2025080	21 400 000	-	41 277,28	-21 400 000,00
2540025362#S_2024111	18 000 000	-	1 130,17	-18 000 000,00
2540163412#S_2025091	17 000 000	-	17 394,37	-17 000 000,00
2547478742#S_2025082	6 760 000	-	10 190,94	-6 760 000,00
2550032432#S_2024122	15 000 000	-	3 060,54	-15 000 000,00
2554252002#S_2025063	3 500 000	-	1 358,33	-3 500 000,00
2554499422#S_2026092	5 000 000	-	2 459,91	-5 000 000,00
2554651102#S_2026092	1 600 000	-	552,58	-1 600 000,00
LCH00115368627#S_202	48 154 659	157 852,86	-	-48 154 659,93
LCH00115409109#S_202	48 192 203	157 998,77	-	-48 192 203,36
LCH00116083357#S_202	48 286 318	241 096,79	-	-48 286 318,55
LCH00116207719#S_202	46 305 129	216 999,58	-	-46 305 129,36
LCH00116288592#S_202	24 143 159	112 594,93	-	-24 143 159,28
LCH00116348839#S_202	48 243 921	220 129,49	-	-48 243 921,27
LCH00116489460#S_202	38 591 413	146 623,77	-	-38 591 413,41
LCH00116490671#S_202	48 253 336	183 203,28	-	-48 253 336,45
LCH00116556081#S_202	48 194 551	187 201,79	-	-48 194 551,77
LCH00116556088#S_202	29 147 020	69 821,45	-	-29 147 020,54
LCH00116640152#S_202	67 478 948	244 314,57	-	-67 478 948,98
LCH00116847364#S_202	19 306 044	82 279,88	-	-19 306 044,24
LCH00117320671#S_202	48 164 040	133 528,18	-	-48 164 040,30
LCH00117370901#S_202	33 754 279	99 488,29	-	-33 754 279,56
LCH00118126069#S_202	77 130 075	185 465,78	-	-77 130 075,59
LCH00118818029#S_202	9 622 385	5 619,24	-	-9 622 385,52
Sous-Total Swaps		2 444 218,65	1 020 474,80	-1 485 154 756,01
Total Taux d'intérêts		2 444 218,65	1 020 474,80	-1 485 154 756,01
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	5 533 888 168,35
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	1 423 743,85
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-1 423 743,86
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	488 295 745,20
Autres passifs (-)	-965 678,85
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	6 021 218 234,69

COMPTES ANNUELS
29 septembre 2023

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	3 188 575 498,19	3 063 541 086,35
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	71 175 521,75	250 044 233,07
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	71 175 521,75	250 044 233,07
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	3 082 457 993,14	2 639 942 525,82
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	3 082 457 993,14	2 639 942 525,82
Titres de créances négociables	3 082 457 993,14	2 639 942 525,82
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	30 853 265,92	167 419 743,54
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	30 853 265,92	167 419 743,54
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	4 088 717,38	6 134 583,92
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 088 717,38	6 134 583,92
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	2 411 161,31	1 580 703,70
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 411 161,31	1 580 703,70
Comptes financiers	278 857 272,06	270 882 985,83
Liquidités	278 857 272,06	270 882 985,83
Total de l'actif	3 469 843 931,56	3 336 004 775,88

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	3 376 574 518,59	3 341 093 698,17
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	635 563,36	-8 668 722,19
Résultat de l'exercice (a, b)	87 825 530,17	-2 868 704,84
Total des capitaux propres	3 465 035 612,12	3 329 556 271,14
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	4 088 717,37	6 134 583,76
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	4 088 717,37	6 134 583,76
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 088 717,37	6 134 583,76
Autres opérations	-	-
Dettes	719 602,07	313 920,98
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	719 602,07	313 920,98
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	3 469 843 931,56	3 336 004 775,88

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	1 279 738 490,89	1 368 321 676,73
TAUX	1 279 738 490,89	1 368 321 676,73
- SWAP - 1764609672#S_2024011	25 081 375,13	-
- SWAP - 1764730962#S_2023100	2 561 993,15	-
- SWAP - 1765491302#S_2023100	47 137 491,78	-
- SWAP - 2001530062#S_2023121	19 399 771,08	-
- SWAP - 2009910092#S_2024010	29 005 778,60	-
- SWAP - 2012567582#S_2023110	12 642 880,76	-
- SWAP - 2014203272#S_2024011	24 176 209,11	-
- SWAP - 2014217692#S_2024011	58 034 718,73	-
- SWAP - 2016093532#S_2024011	90 000 000,00	-
- SWAP - 2018238512#S_2024011	29 010 246,93	-
- SWAP - 2021582652#S_2023101	48 797 348,68	-
- SWAP - 2023934652#S_2024012	19 352 497,68	-
- SWAP - 2028274392#S_2024012	14 495 803,73	-
- SWAP - 2028383062#S_2024012	38 644 148,58	-
- SWAP - 2034513852#S_2023110	35 113 301,36	-
- SWAP - 2049201582#S_2024022	9 633 718,01	-
- SWAP - 2052044652#S_2024022	9 626 244,99	-
- SWAP - 2061232632#S_2023121	22 339 929,55	-
- SWAP - 2088734222#S_2024040	9 634 684,87	-
- SWAP - 2089757612#S_2023121	29 305 794,57	-
- SWAP - 2090899162#S_2023101	19 660 697,32	-
- SWAP - 2092044012#S_2023101	8 843 557,47	-
- SWAP - 2093721392#S_2023101	4 911 615,48	-
- SWAP - 2108129422#S_2024042	19 239 381,73	-
- SWAP - 2117785522#S_2023111	29 452 060,77	-
- SWAP - 2118888872#S_2023103	12 279 380,46	-
- SWAP - 2120908082#S_2023111	14 719 383,14	-
- SWAP - 2121982802#S_2023092	9 871 140,49	-
- SWAP - 2122000962#S_2024052	14 424 406,10	-
- SWAP - 2145096672#S_2023112	14 719 014,02	-
- SWAP - 2145191782#S_2024052	19 222 554,46	-
- SWAP - 2153037642#S_2023110	19 690 035,09	-
- SWAP - 2157717622#S_2023100	9 878 478,25	-
- SWAP - 2158751252#S_2023101	13 814 369,41	-
- SWAP - 2158772642#S_2023121	9 805 115,17	-
- SWAP - 2162493652#S_2024061	19 214 885,13	-
- SWAP - 2164875892#S_2023112	29 530 078,03	-
- SWAP - 2176676812#S_2023100	19 814 165,15	-
- SWAP - 2181139442#S_2023101	24 765 198,40	-
- SWAP - 2181187982#S_2024011	9 795 726,45	-
- SWAP - 2183475222#S_2023112	19 707 138,24	-
- SWAP - 2184694972#S_2023101	19 809 400,55	-

Hors bilan (en euros) (suite)

	29/09/2023	30/09/2022
- SWAP - 2185327522#S_2024071	19 164 818,50	-
- SWAP - 2190877732#S_2023100	39 681 074,39	-
- SWAP - 2195424882#S_2023102	9 903 196,26	-
- SWAP - 2196633642#S_2023112	39 480 664,76	-
- SWAP - 2200827062#S_2024080	19 188 057,35	-
- SWAP - 2201794992#S_2023110	14 850 517,17	-
- SWAP - 2202988182#S_2024080	14 395 930,75	-
- SWAP - 2206114442#S_2023101	37 748 313,12	-
- SWAP - 2219627562#S_2024082	19 195 252,37	-
- SWAP - 2223125192#S_2024090	38 398 464,06	-
- SWAP - 2226970392#S_2023121	19 806 741,22	-
- SWAP - 2226974392#S_2023121	14 855 427,80	-
- SWAP - 2227052002#S_2023121	39 613 482,45	-
- SWAP - 2232058672#S_2024091	16 294 832,09	-
- SWAP - S -0.0016/OIS 202302	-	19 973 202,62
- SWAP - S -0.0019/OIS 202210	-	12 976 534,00
- SWAP - S -0.0024/OIS 202210	-	26 000 664,46
- SWAP - S -0.0032/OIS 202308	-	13 677 414,04
- SWAP - S -0.0037/OIS 202302	-	10 020 770,83
- SWAP - S -0.0038/OIS 202401	-	25 081 375,13
- SWAP - S -0.0040/OIS 202211	-	10 002 300,53
- SWAP - S -0.0040/OIS 202308	-	5 744 854,38
- SWAP - S -0.0041/OIS 202310	-	47 137 491,78
- SWAP - S -0.0042/OIS 202308	-	5 220 889,55
- SWAP - S -0.0042/OIS 202310	-	2 561 993,15
- SWAP - S -0.0044/OIS 202212	-	10 000 000,00
- SWAP - S -0.0044/OIS 202304	-	2 956 532,83
- SWAP - S -0.0047/OIS 202210	-	30 020 826,95
- SWAP - S -0.0047/OIS 202305	-	9 284 200,20
- SWAP - S -0.0048/OIS 202210	-	20 023 806,08
- SWAP - S -0.0049/OIS 202210	-	20 020 924,65
- SWAP - S -0.0049/OIS 202304	-	7 221 365,57
- SWAP - S -0.0049/OIS 202304	-	1 555 631,51
- SWAP - S -0.0050/OIS 202210	-	30 022 892,46
- SWAP - S -0.0050/OIS 202301	-	5 132 171,23
- SWAP - S -0.0051/OIS 202211	-	15 034 338,85
- SWAP - S -0.0051/OIS 202301	-	8 029 633,81
- SWAP - S -0.0051/OIS 202301	-	40 997 921,63
- SWAP - S -0.0051/OIS 202303	-	5 091 965,76
- SWAP - S -0.0052/OIS 202211	-	300 000 000,00
- SWAP - S -0.0052/OIS 202301	-	9 022 685,89
- SWAP - S -0.0053/OIS 202301	-	15 069 899,22
- SWAP - S -0.0053/OIS 202301	-	20 021 314,36
- SWAP - S -0.0053/OIS 202301	-	10 260 068,49
- SWAP - S -0.0054/OIS 202212	-	50 218 954,64

Hors bilan (en euros) (suite)

	29/09/2023	30/09/2022
- SWAP - S -0.0055/OIS 202211	-	4 952 026,51
- SWAP - S -0.0055/OIS 202301	-	2 767 483,73
- SWAP - S -0.0055/OIS 202301	-	2 566 111,30
- SWAP - S -0.0056/OIS 202210	-	1 834 497,37
- SWAP - S -0.0056/OIS 202210	-	1 780 801,20
- SWAP - S -0.0056/OIS 202211	-	1 525 711,65
- SWAP - S -0.0056/OIS 202301	-	3 594 550,27
- SWAP - S -0.0056/OIS 202301	-	1 539 750,29
- SWAP - S -0.0056/OIS 202301	-	1 539 642,13
- SWAP - S -0.0056/OIS 202301	-	5 132 602,74
- SWAP - S -0.0056/OIS 202302	-	7 538 250,00
- SWAP - S -0.0056/OIS 202304	-	7 652 183,22
- SWAP - S -0.0057/OIS 202211	-	3 384 824,11
- SWAP - S -0.0057/OIS 202211	-	3 516 267,21
- SWAP - S -0.0057/OIS 202211	-	4 557 293,71
- SWAP - S -0.0057/OIS 202301	-	1 025 026,99
- SWAP - S -0.0057/OIS 202301	-	820 035,62
- SWAP - S -0.0057/OIS 202301	-	308 174,79
- SWAP - S -0.0057/OIS 202301	-	4 107 356,17
- SWAP - S -0.0058/OIS 202210	-	509 405,21
- SWAP - S -0.0058/OIS 202210	-	1 833 364,11
- SWAP - S -0.0058/OIS 202210	-	1 426 483,09
- SWAP - S -0.0058/OIS 202211	-	1 322 386,13
- SWAP - S -0.0058/OIS 202211	-	833 311,78
- SWAP - S -0.0058/OIS 202211	-	4 413 640,21
- SWAP - S -0.0058/OIS 202301	-	6 471 069,51
- SWAP - S -0.0058/OIS 202301	-	4 099 974,80
- SWAP - S -0.0059/OIS 202211	-	1 770 515,07
- SWAP - S -0.0060/OIS 202210	-	8 153 895,89
- SWAP - S 0.00115/OIS 202210	-	22 975 340,00
- SWAP - S 0.00204/OIS 202211	-	20 000 000,00
- SWAP - S 0.00284/OIS 202211	-	19 964 241,82
- SWAP - S 0.00290/OIS 202211	-	10 000 000,00
- SWAP - S 0.00295/OIS 202211	-	25 967 151,55
- SWAP - S 0.00403/OIS 202210	-	9 995 835,07
- SWAP - S 0.00471/OIS 202210	-	3 997 762,36
- SWAP - S 0.00591/OIS 202211	-	9 987 476,81
- SWAP - S 0.00597/OIS 202302	-	8 000 000,00
- SWAP - S 0.00780/OIS 202212	-	14 964 152,54
- SWAP - S 0.00810/OIS 202211	-	39 938 417,18
- SWAP - S 0.00868/OIS 202211	-	9 980 089,72
- SWAP - S 0.00893/OIS 202211	-	39 930 648,23
- SWAP - S 0.00977/OIS 202211	-	9 978 005,43
- SWAP - S 0.00980/OIS 202212	-	4 984 879,20
- SWAP - S 0.01031/OIS 202212	-	19 960 179,44

Hors bilan (en euros) (suite)

	29/09/2023	30/09/2022
- SWAP - S 0.01135/OIS 202212	-	8 970 427,49
- SWAP - S 0.01400/OIS 202303	-	14 877 156,02
- SWAP - S 0.01430/OIS 202302	-	9 945 630,55
- SWAP - S 0.01522/OIS 202303	-	14 873 990,45
- SWAP - S 0.01525/OIS 202303	-	19 810 752,29
- SWAP - S 0.01740/OIS 202303	-	14 855 427,80
- SWAP - ST031022 0.00/0.00	-	9 996 306,92
- SWAP - ST071122 0.00/0.00	-	14 980 774,67
- SWAP - ST121022 0.00/0.00	-	4 997 085,03
- SWAP - ST121022 0.00/0.00	-	29 983 009,63
- SWAP - ST121022 0.00/0.00	-	12 493 180,81
- SWAP - ST141122 0.00/0.00	-	14 972 220,29
- SWAP - ST241022 -0.56/EST	-	11 103 439,40
- SWAP - ST251122 0.00/0.00	-	10 000 000,00
- SWAP - ST291122 0.00/0.00	-	24 953 067,44
- SWAP - ST301122 -0.56/EST	-	1 525 769,18
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	71 663,28	11 223,91
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 226 490,26	2 926 816,06
Produits sur titres de créances	75 108 620,56	-3 447 732,79
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	8 315 799,39	2 758 378,78
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	85 722 573,49	2 248 685,96
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	2 659 422,72	2 146 522,99
Charges sur dettes financières	-6 827 859,53	1 021 239,24
Autres charges financières	-	-
Total (II)	-4 168 436,81	3 167 762,23
Résultat sur opérations financières (I - II)	89 891 010,30	-919 076,27
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	2 656 124,00	1 765 335,31
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	87 234 886,30	-2 684 411,58
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	590 643,87	-184 293,26
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	87 825 530,17	-2 868 704,84

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion du Fonds.

La devise de la comptabilité de l'OPC est l'euro.

La valeur liquidative est calculée pour chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de la veille du jour de bourse ouvré non férié suivant.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus. Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières admises à la cotation d'une bourse de valeurs sont évaluées au cours d'ouverture.

Les titres de créances négociables (TCN)

Les titres de créances négociables (TCN) sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de data qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les engagements sur contrats d'échange sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons courus. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément des sommes distribuables au fur et à mesure de leur acquisition. Les évaluations sont enregistrées distinctement pour le principal et les coupons ou intérêts courus. Les différences d'estimation sur le principal sont enregistrées en capital, les coupons ou intérêts courus sont inscrits en résultat.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0.239 % TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais variables correspondent à une commission de sur performance.

La période de calcul de la commission de surperformance, ou période de cristallisation, s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Le calcul prend également en compte les performances relatives des périodes précédentes, à l'exception des années antérieures au 1er janvier 2022.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de l'OPC est définie comme la différence positive entre l'actif net du Fonds avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPC fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance d'OFI RS LIQUIDITES, alors définie égale à 15% de la surperformance au-delà de l'€STR capitalisé + 5 bp, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, inclue la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

En cas de prélèvement de la commission de surperformance, le calcul est réinitialisé et une nouvelle période de référence démarre.

Par exception, la période de référence commencera le 1er janvier 2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, la seconde du 1er janvier 2022 au 31 Décembre 2023 et ainsi de suite jusqu'à la cinquième période qui courra du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

En cas de performance absolue négative, lorsque la performance relative du Fonds sera positive, cette commission de surperformance sera également prélevée.

En cas de rachat, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées, est perçue par la Société de Gestion.

Hormis les rachats, la commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de chaque période de cristallisation.

Affectation des sommes distribuables

Conformément aux dispositions énoncées dans le Prospectus complet agréé par l'Autorité des marchés financiers, la Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des sommes distribuables. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice	3 329 556 271,14	3 002 583 515,24
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	11 741 785 408,59	9 682 654 394,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 698 184 319,19	-9 343 315 059,82
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 806 326,40	50 804,25
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 655 221,03	-7 762 657,44
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	52 251,83
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-103 356,44	-65 953,31
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 087 935,24	-7 461 419,64
Différence d'estimation exercice N	-2 722 583,51	
Différence d'estimation exercice N - 1	-9 810 518,75	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-3 492 318,89	5 504 807,46
Différence d'estimation exercice N	2 045 751,47	
Différence d'estimation exercice N - 1	5 538 070,36	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	87 234 886,30	-2 684 411,58
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	3 465 035 612,12	3 329 556 271,14

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	71 175 521,75	2,05
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	71 175 521,75	2,05
Titres de créances	3 082 457 993,14	88,96
Les titres négociables à court terme	2 576 009 366,85	74,34
Les titres négociables à moyen terme	506 448 626,29	14,62
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	1 279 738 490,89	36,93
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	49 006 426,37	1,41	-	-	22 169 095,38	0,64	-	-
Titres de créances	1 578 518 989,50	45,56	1 481 245 373,85	42,75	22 693 629,79	0,65	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	278 857 272,06	8,05
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	1 279 738 490,89	36,93	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	49 006 426,37	1,41	22 169 095,38	0,64	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	1 724 666 546,23	49,77	1 357 791 446,91	39,19	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	278 857 272,06	8,05	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	714 508 755,54	20,62	565 229 735,35	16,31	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

	%	%	%	%
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	1 511 217,79
Autre	899 943,52 ⁽¹⁾
Total créances	2 411 161,31
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-172 293,99
Provision pour frais de gestion variables à payer	-540 769,28
Provision commission de mouvement	-6 538,80
Total dettes	-719 602,07
Total	1 691 559,24

(1) Provision intérêts compte en banque

Souscriptions rachats

Parts émises	2 692 457,8337
Parts rachetées	2 682 407,7257

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Commission de performance (frais variables)	642 673,95
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital	
Néant	
Autres engagements reçus et / ou donnés	
Néant	

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	87 825 530,17	-2 868 704,84
Total	87 825 530,17	-2 868 704,84
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	87 825 530,17	-2 868 704,84
Total	87 825 530,17	-2 868 704,84
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	782 020,3349	771 970,2269
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	635 563,36	-8 668 722,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	635 563,36	-8 668 722,19
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	635 563,36	-
Capitalisation	-	-8 668 722,19
Total	635 563,36	-8 668 722,19
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	782 020,3349	771 970,2269
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	3 465 035 612,12	3 329 556 271,14	3 002 583 515,24	2 356 546 169,58	2 213 904 859,75
Nombre de titres					
Parts	782 020,3349	771 970,2269	693 426,1965	542 188,8965	507 882,1790
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	4 430,88	4 313,06	4 330,07	4 346,36	4 359,09
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	112,30	-14,94	-18,65	-11,49	-24,38

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			71 175 521,75	2,05
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			71 175 521,75	2,05
SANTAN CONSUMER FINANCE 1.125% 09/10/2023	EUR	48 500 000,00	49 006 426,37	1,41
VATTENFALL AB FRN 18/04/2024	EUR	21 951 000,00	22 169 095,38	0,64
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			3 082 457 993,14	88,96
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			3 082 457 993,14	88,96
Titres de créances négociables			3 082 457 993,14	88,96
ARVAL SERVICE LEASE ZCP 11/12/2023	EUR	30 000 000,00	29 758 980,00	0,86
ARVAL SERVICE LEASE ZCP 13/10/2023	EUR	9 000 000,00	8 986 266,00	0,26
ARVAL SERVICE LEASE ZCP 19/10/2023	EUR	50 000 000,00	49 891 050,00	1,44
AXA BANQUE EONIAEST+0.17% 04/12/2023	EUR	25 000 000,00	25 309 750,31	0,73
BANCO BILBAO VIZCAY ZCP 05/08/2024	EUR	15 000 000,00	14 475 270,00	0,42
BANCO BILBAO VIZCAY ZCP 22/05/2024	EUR	20 000 000,00	19 469 740,00	0,56
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG ZCP 26/04/2024	EUR	20 000 000,00	19 528 100,00	0,56
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA ZCP 14/06/2024	EUR	20 000 000,00	19 418 040,00	0,56
BANQUE FEDERAL CRED MUTUEL EONIAEST+0.3% 14/12/2023	EUR	70 000 000,00	71 847 300,19	2,07
BANQUE FEDERATIVE CRE MUT EONIAEST+0.31% 23/08/2024	EUR	60 000 000,00	60 239 820,65	1,74
BANQUE FEDERATIVE CREDIT EONIAEST+0.28% 16/01/2024	EUR	35 000 000,00	35 851 760,88	1,03
BANQUE POSTALE LA EONIAESTR+0.225% 10/01/2024	EUR	20 000 000,00	20 482 600,22	0,59
BANQUE STELLANTIS FRANCE EONIAEST+0.44% 29/05/2024	EUR	20 000 000,00	20 255 680,22	0,58
BFCM BANQUE FEDERA CREDIT EONIAESTR+0.28% 11/12/2023	EUR	65 000 000,00	66 567 475,52	1,92
BFCM BQUE FED CREDIT MUTU EONIAESTR+0.28% 09/01/2024	EUR	40 000 000,00	40 990 400,00	1,18
BFCM EONIAEST+0.28% 05/01/2024	EUR	30 000 000,00	30 750 030,26	0,89
BFCM EONIAEST+0.3% 26/07/2024	EUR	25 000 000,00	25 179 725,67	0,73
BMW FINANCE NV ZCP 27/11/2023	EUR	20 000 000,00	19 870 800,00	0,57
BNP PARIBAS EONIAEST+0.24% 05/12/2023	EUR	50 000 000,00	51 221 450,75	1,48
BNP PARIBAS EONIAEST+0.24% 12/12/2023	EUR	55 000 000,00	56 321 980,61	1,63
BNP PARIBAS PARIS EONIAEST+0.25% 20/06/2024	EUR	30 000 000,00	30 328 350,66	0,88
BPCE EONIA+0.31% 05/04/2024	EUR	30 000 000,00	30 557 040,00	0,88
BPCE EONIAEST+0.3% 13/12/2023	EUR	40 000 000,00	40 985 440,22	1,18
BPCE EONIAEST+0.3% 15/12/2023	EUR	40 000 000,00	41 054 600,00	1,18
BPCE EONIAEST+0.31% 05/01/2024	EUR	30 000 000,00	30 759 090,26	0,89
BPCE EONIAEST+0.31% 09/01/2024	EUR	40 000 000,00	41 002 000,67	1,18

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
BPCE EONIAEST+0.31% 17/01/2024	EUR	60 000 000,00	61 474 080,48	1,77
BPCE EONIAEST+0.33% 26/07/2024	EUR	20 000 000,00	20 151 280,00	0,58
BPCE SA EONIAEST+0.3% 11/12/2023	EUR	45 000 000,00	46 074 465,62	1,33
CA AUTO BANK SPA ZCP 11/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 884 600,00	0,29
CA AUTO BANK SPA ZCP 31/10/2023	EUR	12 500 000,00	12 456 987,50	0,36
CAIXABANK SA ZCP 04/04/2024	EUR	10 000 000,00	9 791 020,00	0,28
CAIXABANK SA ZCP 10/01/2024	EUR	25 000 000,00	24 719 200,00	0,71
CARLSBERG BREWERIES AS ZCP 17/10/2023	EUR	25 000 000,00	24 949 600,00	0,72
CARREFOUR BANQUE ZCP 17/10/2023	EUR	5 000 000,00	4 990 195,00	0,14
CARREFOUR BANQUE ZCP 22/05/2024	EUR	15 000 000,00	14 598 705,00	0,42
CARREFOUR BANQUE ZCP 29/08/2024	EUR	20 000 000,00	19 241 380,00	0,56
COVIVO SA ZCP 11/12/2023	EUR	5 000 000,00	4 960 615,00	0,14
CREDIT AGRICOLE EONIAEST+0.3% 11/12/2023	EUR	35 000 000,00	35 865 445,00	1,04
CREDIT AGRICOLE EONIAEST+0.32% 05/01/2024	EUR	50 000 000,00	51 261 850,17	1,48
CREDIT AGRICOLE SA EONIAEST+0.32% 05/01/2024	EUR	85 000 000,00	87 150 500,20	2,52
CREDIT AGRICOLE SA EONIAEST+0.32% 21/03/2024	EUR	30 000 000,00	30 604 860,50	0,88
CREDIT AGRICOLE SA EONIAEST+0.35% 26/07/2024	EUR	10 000 000,00	10 078 490,56	0,29
CREDIT AGRICOLE SA EONIAESTR+0.3% 13/12/2023	EUR	40 000 000,00	40 979 560,22	1,18
CREDIT AGRICOLE SA EONIAESTR+0.32% 05/04/2024	EUR	50 000 000,00	50 940 200,44	1,47
DANONE SA ZCP 20/11/2023	EUR	30 000 000,00	29 832 870,00	0,86
EIFFAGE ZCP 06/11/2023	EUR	36 000 000,00	35 846 388,00	1,03
EIFFAGE ZCP 09/10/2023	EUR	10 000 000,00	9 988 760,00	0,29
ELECTRICITE DE FRAN ZCP 11/12/2023	EUR	20 000 000,00	19 838 340,00	0,57
ELECTRICITE DE FRANCE ZCP 16/10/2023	EUR	40 000 000,00	39 924 960,00	1,15
FERROVIAL SA ZCP 19/10/2023	EUR	14 000 000,00	13 970 194,00	0,40
FERROVIAL SE ZCP 16/11/2023	EUR	10 000 000,00	9 948 840,00	0,29
FINANCIERE AGACHE ZCP 06/11/2023	EUR	20 000 000,00	19 920 280,00	0,57
FINANCIERE AGACHE ZCP 15/11/2023	EUR	30 000 000,00	29 850 840,00	0,86
FINANCIERE AGACHE ZCP 21/03/2024	EUR	10 000 000,00	9 802 760,00	0,28
GECINA ZCP 12/12/2023	EUR	15 000 000,00	14 880 360,00	0,43
GECINA ZCP 15/12/2023	EUR	30 000 000,00	29 750 790,00	0,86
HEINEKEN NV ZCP 02/10/2023	EUR	20 000 000,00	19 993 560,00	0,58
HEINEKEN NV ZCP 12/10/2023	EUR	38 000 000,00	37 947 104,00	1,10
HEINEKEN NV ZCP 25/10/2023	EUR	15 000 000,00	14 958 300,00	0,43
HEWLETT PACKARD INT ZCP 13/09/2024	EUR	17 000 000,00	16 337 799,00	0,47
HEWLETT PACKARD INTERNATIONAL CDN 09/11/2023	EUR	13 000 000,00	12 942 397,00	0,37
HEWLETT PACKARD INTERNATIONAL CDN 26/02/2024	EUR	10 000 000,00	9 835 750,00	0,28
IBERDROLA INTERNATI ZCP 11/12/2023	EUR	40 000 000,00	39 678 200,00	1,15
IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 30/11/2023	EUR	20 000 000,00	19 863 360,00	0,57
ING BANK EONIAEST+0.31% 02/04/2024	EUR	20 000 000,00	20 382 260,39	0,59
ING BANK NV ESTRCAP+0.3% 27/10/2023	EUR	50 000 000,00	51 412 650,97	1,48
ING BANK NV EONIAEST+0.255% 08/12/2023	EUR	20 000 000,00	20 521 240,67	0,59
ING BANK NV EONIAEST+0.3% 02/09/2024	EUR	30 000 000,00	30 086 580,50	0,87

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ING BANK NV EONIAESTR+0.24% 23/01/2024	EUR	50 000 000,00	51 175 550,50	1,48
INTESA BANK IR ZCP 01/08/2024	EUR	20 000 000,00	19 296 600,00	0,56
INTESA SANPAOLO ZCP 26/01/2024	EUR	40 000 000,00	39 468 240,00	1,14
ITM ENTREPRISES SA ZCP 02/10/2023	EUR	40 000 000,00	39 986 080,00	1,15
KERING FINANCE ZCP 28/11/2023	EUR	40 000 000,00	39 745 040,00	1,15
KORIAN SA Eurib3+0.009% 5% 20/10/2023	EUR	7 500 000,00	7 556 105,21	0,22
LA BANQUE POSTALE EONIAEST+0.205% 27/11/2023	EUR	40 000 000,00	40 918 280,44	1,18
LA BANQUE POSTALE ESTR+0.195% 05/01/2024	EUR	70 000 000,00	71 688 540,10	2,07
LEGRAND FRANCE ZCP 11/01/2024	EUR	25 000 000,00	24 565 000,00	0,71
MEDIOBANCA INTL ZCP 03/09/2024	EUR	40 000 000,00	38 469 160,00	1,11
MICHELIN - MICHELIN ET CIE 11/10/2023	EUR	25 000 000,00	24 967 950,00	0,72
MICHELIN MICHELIN ET CIE GLE ZCP 04/10/2023	EUR	20 000 000,00	19 989 300,00	0,58
NEXITY Eurib3+0.91% 14/01/2024	EUR	15 000 000,00	15 137 524,58	0,44
NORDEA BANK ABP CDN 12/01/2024	EUR	60 000 000,00	59 334 180,00	1,71
NORDEA BANK ABP ZCP 13/12/2023	EUR	70 000 000,00	69 446 860,00	2,00
PERNOD RICARD FINANCE SA ZCP 27/10/2023	EUR	15 000 000,00	14 955 210,00	0,43
PR FINANCE SA ZCP 06/11/2023	EUR	15 000 000,00	14 939 250,00	0,43
PR FINANCE SA ZCP 13/11/2023	EUR	10 000 000,00	9 952 050,00	0,29
PSA BANQUE FRANCE ZCP 11/12/2023	EUR	23 000 000,00	22 815 425,00	0,66
PSA BANQUE FRANCE ZCP 15/12/2023	EUR	20 000 000,00	19 830 500,00	0,57
PSA BANQUE FRANCE ZCP 23/02/2024	EUR	10 000 000,00	9 834 840,00	0,28
ROQUETTE FRERES SA ZCP 26/10/2023	EUR	14 000 000,00	13 957 706,00	0,40
SAFRAN ZCP 07/12/2023	EUR	15 000 000,00	14 889 900,00	0,43
SAFRAN ZCP 11/12/2023	EUR	35 000 000,00	34 728 295,00	1,00
SANTANDER CONSUMER FIN ZCP 15/07/2024	EUR	20 000 000,00	19 337 040,00	0,56
SANTANDER CONSUMER ZCP 04/01/2024	EUR	30 000 000,00	29 676 420,00	0,86
SANTANDER CONSUMER ZCP 26/01/2024	EUR	15 000 000,00	14 800 605,00	0,43
SAVENCIA SA ZCP 0% 22/12/2023	EUR	19 000 000,00	18 818 303,00	0,54
SAVENCIA SA ZCP 08/12/2023	EUR	10 000 000,00	9 920 630,00	0,29
SAVENCIA SA ZCP 11/09/2023	EUR	5 000 000,00	4 957 415,00	0,14
SAVENCIA SA ZCP 23/10/2023	EUR	15 000 000,00	14 959 605,00	0,43
SAVENCIA SA ZCP 30/10/2023	EUR	10 000 000,00	9 965 230,00	0,29
SCHNEIDER ELECTRIC SE ZCP 06/12/2023	EUR	24 000 000,00	23 825 880,00	0,69
SCHNEIDER ELECTRIC SE ZCP 07/11/2023	EUR	30 000 000,00	29 875 530,00	0,86
SCHNEIDER ELECTRIC ZCP 27/10/2023	EUR	10 000 000,00	9 970 220,00	0,29
SEB SA ZCP 17/10/2023	EUR	20 000 000,00	19 961 660,00	0,58
SEB SA ZCP 17/11/2023	EUR	15 000 000,00	14 919 345,00	0,43
SEB SA ZCP 24/11/2023	EUR	15 000 000,00	14 906 760,00	0,43
SVENSKA HANDELSBANKEN AB FRANCE ZCP 16/01/2024	EUR	30 000 000,00	29 637 000,00	0,86
SVENSKA HANDELSBANKEN AB ZCP 23/01/2024	EUR	20 000 000,00	19 741 780,00	0,57
VEOLIA ENVIRONNEMENT EONIAESTR+0.195% 13/12/2023	EUR	40 000 000,00	40 775 040,00	1,18
VINCI SA ZCP 12/10/2023	EUR	20 000 000,00	19 971 580,00	0,58
Autres titres de créances			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			30 853 265,92	0,89
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			30 853 265,92	0,89
CPR MONETAIRE ISR FCP	EUR	9,00	183 308,13	0,01
FEDERAL SUPPORT MONET ESG FCP	EUR	2 858,505	30 669 957,79	0,89
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			0,01	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			0,01	-
1764609672#S_2024011	EUR	25 081 375,13	931 893,40	0,03
1764730962#S_2023100	EUR	2 561 993,15	79 179,49	0,00
1765491302#S_2023100	EUR	47 137 491,78	1 454 900,27	0,04
2001530062#S_2023121	EUR	19 399 771,08	107 298,89	0,00
2009910092#S_2024010	EUR	29 005 778,60	61 520,84	0,00
2012567582#S_2023110	EUR	12 642 880,76	16 501,67	0,00
2014203272#S_2024011	EUR	24 176 209,11	56 544,75	0,00
2014217692#S_2024011	EUR	58 034 718,73	137 723,10	0,00
2016093532#S_2024011	EUR	90 000 000,00	208 620,81	0,01
2018238512#S_2024011	EUR	29 010 246,93	83 151,92	0,00
2021582652#S_2023101	EUR	48 797 348,68	57 597,90	0,00
2023934652#S_2024012	EUR	19 352 497,68	68 155,94	0,00
2028274392#S_2024012	EUR	14 495 803,73	47 108,81	0,00
2028383062#S_2024012	EUR	38 644 148,58	125 008,37	0,00
2034513852#S_2023110	EUR	35 113 301,36	38 678,58	0,00
2049201582#S_2024022	EUR	9 633 718,01	11 386,31	0,00
2052044652#S_2024022	EUR	9 626 244,99	11 450,71	0,00
2061232632#S_2023121	EUR	22 339 929,55	-21 342,28	0,00
2088734222#S_2024040	EUR	9 634 684,87	29 825,67	0,00

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
2089757612#S_2023121	EUR	29 305 794,57	43 429,47	0,00
2090899162#S_2023101	EUR	19 660 697,32	17 898,02	0,00
2092044012#S_2023101	EUR	8 843 557,47	6 167,69	0,00
2093721392#S_2023101	EUR	4 911 615,48	1 764,38	0,00
2108129422#S_2024042	EUR	19 239 381,73	48 663,33	0,00
2117785522#S_2023111	EUR	29 452 060,77	20 541,97	0,00
2118888872#S_2023103	EUR	12 279 380,46	6 490,76	0,00
2120908082#S_2023111	EUR	14 719 383,14	9 322,33	0,00
2121982802#S_2023092	EUR	9 871 140,49	2 489,34	0,00
2122000962#S_2024052	EUR	14 424 406,10	43 844,61	0,00
2145096672#S_2023112	EUR	14 719 014,02	8 824,29	0,00
2145191782#S_2024052	EUR	19 222 554,46	47 134,95	0,00
2153037642#S_2023110	EUR	19 690 035,09	8 818,91	0,00
2157717622#S_2023100	EUR	9 878 478,25	2 359,19	0,00
2158751252#S_2023101	EUR	13 814 369,41	3 928,51	0,00
2158772642#S_2023121	EUR	9 805 115,17	5 852,60	0,00
2162493652#S_2024061	EUR	19 214 885,13	46 278,84	0,00
2164875892#S_2023112	EUR	29 530 078,03	11 031,84	0,00
2176676812#S_2023100	EUR	19 814 165,15	1 920,39	0,00
2181139442#S_2023101	EUR	24 765 198,40	2 372,68	0,00
2181187982#S_2024011	EUR	9 795 726,45	2 151,94	0,00
2183475222#S_2023112	EUR	19 707 138,24	2 685,71	0,00
2184694972#S_2023101	EUR	19 809 400,55	1 765,49	0,00
2185327522#S_2024071	EUR	19 164 818,50	7 952,15	0,00
2190877732#S_2023100	EUR	39 681 074,39	2 424,81	0,00
2195424882#S_2023102	EUR	9 903 196,26	1 302,73	0,00
2196633642#S_2023112	EUR	39 480 664,76	8 512,20	0,00
2200827062#S_2024080	EUR	19 188 057,35	28 250,63	0,00
2201794992#S_2023110	EUR	14 850 517,17	3 140,93	0,00
2202988182#S_2024080	EUR	14 395 930,75	24 965,47	0,00
2206114442#S_2023101	EUR	37 748 313,12	3 714,00	0,00
2219627562#S_2024082	EUR	19 195 252,37	25 018,67	0,00
2223125192#S_2024090	EUR	38 398 464,06	74 518,29	0,00
2226970392#S_2023121	EUR	19 806 741,22	6 184,26	0,00
2226974392#S_2023121	EUR	14 855 427,80	4 674,21	0,00
2227052002#S_2023121	EUR	39 613 482,45	12 418,19	0,00
2232058672#S_2024091	EUR	16 294 832,09	13 356,17	0,00
Appel de marge EUR	EUR	-4 067 375,09	-4 067 375,09	-0,12
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Créances			2 411 161,31	0,07
Dettes			-719 602,07	-0,02
Comptes financiers			278 857 272,06	8,05
ACTIF NET			3 465 035 612,12	100,00